



Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne

MANUEL DE FORMATION SUR L'ANALYSE DE L'EMPLOI ET DU SECTEUR INFORMEL

AFRISTAT/CERA

*E-mail : afristat@afristat.org
Bamako (Mali)*

=====

Bamako, le 16 février 2012

SOMMAIRE

Avant - propos.....	ii
I. Accès à de meilleures conditions d'emploi et stratégie de lutte contre la pauvreté	1
1.1 Aperçu des principales causes de la pauvreté	1
1.2 Actions prioritaires attendues de l'Etat par les populations pour améliorer leur condition de vie	4
1.3 Rencontres internationales sur la nécessité d'améliorer l'information sur l'emploi et le secteur informel en Afrique ..	6
1.4 Le Pacte mondial pour l'emploi.....	7
II. Les dispositifs de collecte des données sur l'emploi et le secteur informel.....	11
2.1 Généralités sur les dispositifs de collecte des données sur l'emploi et le secteur informel	11
2.2 Le dispositif d'enquêtes en phases 1.2.3.....	12
III. Le cadre conceptuel et les prerequis pour l'analyse des données	21
3.1 Le cadre conceptuel	21
3.2 Critères de choix d'un dispositif d'enquête.....	31
3.3 Supports méthodologiques.....	31
3.4 Logique de l'analyse des données.....	31
3.5 Plans d'analyse indicatifs.....	32
IV. Le traitement statistique des données	35
4.1 Traitement et analyse des données de la phase 1 (enquête Emploi).....	35
4.2 Traitement de la phase 2 (enquête sur le secteur informel).....	36
V. L'utilisation des données sur l'emploi et le secteur informel par la comptabilité nationale	43
VI. Les perspectives d'amélioration en cours	45
Bibliographie	47
ANNEXES	48
Annexe 1 : Définition des concepts et indicateurs	49
Annexe 2 : Questionnaire Enquête sur l'emploi au Cameroun	52
Annexe 3 : Questionnaire Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun	53

Avant - propos

Ce **manuel de formation sur l'analyse de l'emploi et du secteur informel** s'inscrit dans le cadre de la collaboration qu'AFRISTAT a avec les principales écoles de statistiques en Afrique Subsaharienne. Il permet de familiariser les étudiants de ces écoles avec des préoccupations méthodologiques spécifiques du monde professionnel telles qu'elles sont mises en œuvre par AFRISTAT dans ses Etats membres.

Ce document est donc avant tout élaboré pour des besoins de formation académique des étudiants des écoles de statistiques ou des statisticiens dans les instituts nationaux de statistique, travaillant dans le domaine de l'emploi et du secteur informel. En conséquence, il n'aborde pas dans le détail, toutes les subtilités de la pratique effective du monde professionnel. Il reste cependant très directif, permettant à l'apprenant de se familiariser avec les concepts et approches méthodologiques de base de l'analyse de l'emploi et du secteur informel, du moins telles qu'elles sont pratiquées dans les Etats membres d'AFRISTAT. Pour les lecteurs souhaitant davantage de détails et des voies d'approfondissement, il conviendra de se référer à la bibliographie.

Comme le mentionne le point relatif aux perspectives d'amélioration en cours dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'emploi et le secteur informel en Afrique, ce document fera l'objet d'amendements permanents. Cela permettra de l'actualiser de sorte à y faire figurer les améliorations qui auront été validées par la Communauté statistique travaillant sur les problématiques de l'emploi et du secteur informel.

L'étudiant/étudiante curieux/curieuse et familier/familière des traitements statistiques, trouvera dans ses orientations suffisamment d'informations pour lui permettre d'être plus ou moins opérationnel/opérationnelle sur ses préoccupations à sa sortie de l'école. Espérons donc que vous serez des lecteurs (lectrices) curieux (curieuses) et avides de savoir pour faire de vous, au terme de votre formation, de potentiels/ potentielles responsables des questions liées à l'emploi et au secteur informel dans vos pays respectifs.

La publication du présent manuel est l'occasion de féliciter l'expert en analyse de la pauvreté d'AFRISTAT, Monsieur **Siriki Zanga COULIBALY** qui en a coordonné la rédaction. Sont également associés à ces félicitations les autres collègues d'AFRISTAT qui ont contribué à le relire et à l'enrichir avec des observations et remarques pertinentes.

Cosme Z. VODOUNOU

Directeur Général d'AFRISTAT

I. Accès à de meilleures conditions d'emploi et stratégie de lutte contre la pauvreté

Cette section aborde l'accès à l'emploi et à de meilleures conditions d'emploi comme un axe stratégique important pour lutter contre la pauvreté. Pour cela, elle commence par mettre d'abord en évidence l'importance de l'emploi selon les populations elles mêmes comme la première des causes de la pauvreté. Elle insiste ensuite sur les attentes des populations par rapport aux priorités attendues des orientations des politiques publiques. Elle rappelle par la suite les initiatives internationales entreprises dans le domaine de l'emploi et du secteur informel et fini par conclure sur le consensus international pour l'adoption d'un pacte mondial pour l'emploi.

1.1 Aperçu des principales causes de la pauvreté

Cette section illustre, sur la base de résultats d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages, la perception des populations par rapport aux causes de la pauvreté. La diversité des exemples (Cameroun 2007, Congo 2005, Guinée équatoriale 2006, Mauritanie 2008, Sao Tome et Principe 2010) témoigne du même constat, l'importance de l'absence et/ou des conditions d'emploi comme un déterminant majeur de la pauvreté des populations.

L'absence de travail ou d'emploi, représente pour une grande majorité des populations une cause essentielle de leur faible niveau de vie. Cette situation est signalée aussi bien dans les ménages identifiés comme pauvres que dans ceux identifiés comme non pauvres.

A l'analyse, ces résultats mettent en évidence que d'autres facteurs liés à la mauvaise gestion des affaires publiques, à la corruption et à la baisse des revenus déterminent dans une proportion non négligeable les conditions des ménages.

Tableau 1 : Perception (%) des principales causes de la pauvreté suivant le statut de pauvreté monétaire et le sexe du chef de ménage au **Congo en 2005**

	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Pas de travail	85,6	89,3	86,5	83,9	89,5	85,1	84,6	89,4	85,7
Mauvaise gestion	45,7	40,6	44,4	53,9	49,6	53	50,5	45,5	49,4
Insuffisance/Baisse des revenus	38,2	32,7	36,9	44,9	43,6	44,6	42,2	38,7	41,4
Enclavement	34,4	22,7	31,6	28,5	23,9	27,5	30,9	23,4	29,2
Paresse	13,5	8,4	12,2	17,4	17,4	17,4	15,8	13,3	15,2
Corruption	13,7	9,6	12,7	17,8	14,1	17	16,1	12,1	15,2
Pas d'instruction	10,6	11,1	10,7	10,4	8,5	10	10,5	9,7	10,3
Autres	8,8	12,9	9,8	7,3	10	7,9	7,9	11,3	8,7
Pas de terre	8,9	7	8,5	6,8	8,4	7,1	7,7	7,8	7,7
Sorcellerie	6,9	3,9	6,1	7,1	6,5	7	7,0	5,3	6,6

Source : Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), 2005

Tableau 2 : Perception (%) des principales causes de la pauvreté suivant le statut de pauvreté monétaire et le sexe du chef de ménage en **Guinée équatoriale en 2006**

	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Pas de travail	64,7	57,6	63,2	67,1	67,5	67,2	65,5	61,1	64,5
Insuffisance/Baisse des revenus	12,9	17,8	14,0	15,9	19,0	16,6	13,9	18,2	14,8
Corruption	13,2	13,8	13,3	15,7	20,9	16,9	14,0	16,3	14,5
Mauvaise gestion	12,3	11,7	12,2	14,1	19,9	15,5	12,9	14,6	13,3
Pas d'instruction	9,2	14,0	10,2	9,8	16,3	11,3	9,4	14,8	10,6
Paresse	8,9	9,1	9,0	13,5	10,2	12,8	10,4	9,5	10,2
Sorcellerie	8,3	8,4	8,4	13,8	13,7	13,8	10,1	10,2	10,1
Pas de terre	7,2	11,8	8,1	9,0	13,7	10,1	9,0	12,4	8,8
Autres	7,1	9,1	7,6	8,6	11,4	9,3	7,6	14,8	8,1
Enclavement	6,7	7,8	6,9	8,8	14,4	10,1	7,4	10,1	8,0

Source : EEH 2006 – Non compris Annobon

Tableau 3: Profil de la distribution des premières causes de la pauvreté au **Cameroun en 2007** suivant le statut de pauvreté monétaire

	premières causes		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Absence d'emploi	35,3	44,2	41,6
Paresse	15,0	13,6	14,0
Corruption / mauvaise gestion	7,6	15,2	13,0
Baisse/insuffisance de revenus	11,1	9,8	10,2
Absence de route	8,6	5,5	6,4
Faible niveau d'instruction	5,1	4,8	4,9
Absence de la terre	7,5	1,8	3,4
Autres causes	4,2	2,8	3,2
Absence de troupeau	3,2	1,0	1,6
Paresse ou sorcellerie	2,4	1,3	1,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Ecam 3, 2007 Cameroun

Tableau 4 : Perception (%) des principales causes de la pauvreté suivant le statut de pauvreté monétaire et le sexe du chef de ménage en **Mauritanie en 2008**

	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moyens insuffisants pour se nourrir	59,4	59,7	59,5	60,6	58,2	59,8	60,2	58,7	59,7
Pas de travail	49,3	46,5	48,4	52,1	54,3	52,8	51,1	51,6	51,3
Pas de troupeau	46,2	48,3	46,8	26,0	35,7	29,0	33,1	40,1	35,3
Pas de moyens pour se loger	16,1	19,0	17,0	26,7	27,6	27,0	22,9	24,6	23,5
Pas de terre	12,4	12,2	12,3	8,3	11,7	9,4	9,7	11,9	10,4
Pas de moyens pour se soigner	8,3	9,4	8,7	7,6	10,1	8,4	7,9	9,9	8,5
Incapable de faire face aux imprévus	7,2	10,3	8,2	7,9	9,4	8,4	7,7	9,7	8,3
Mauvaise santé	9,4	5,7	8,3	8,1	8,4	8,2	8,5	7,4	8,2
Difficulté à épargner	5,6	6,8	6,0	6,5	6,8	6,6	6,2	6,8	6,4
Autres	5,2	7,6	5,9	6,1	6,6	6,2	5,8	6,9	6,1
Pas de vêtements	3,5	5,5	4,1	2,9	6,7	4,1	3,1	6,3	4,1
Pas d'enfants scolarisés	3,1	3,6	3,3	3,8	4,9	4,2	3,6	4,4	3,8

Source : EPCV 2008, Mauritanie

Tableau 5 : Perception (%) des premières causes de la pauvreté suivant le statut de pauvreté monétaire et le sexe du chef de ménage

	Priorité n°1		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Pas de travail	91,0	87,8	89,5
Faible niveau d'instruction	3,1	3,0	3,1
Pas de terre pour cultiver	1,7	2,9	2,2
Paresse	0,5	0,8	0,7
Sorcellerie	0,1	0,0	0,0
Mauvaise gestion des biens publics	2,2	3,4	2,7
Corruption	0,8	1,3	1,1
Baisse du pouvoir d'achat (prix élevé)	0,4	0,7	0,6
Autres causes	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : IOF 2010, INE Sao Tome et Principe

1.2 Actions prioritaires attendues de l'Etat par les populations pour améliorer leur condition de vie

Afin que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté répondent aux aspirations des populations qu'elles seraient du point de vue de ces dernières les priorités de l'action gouvernementale ? Un aperçu des réponses des populations et des ménages, présenté ci-dessous, met clairement en lumière la création d'emploi. Ces résultats témoignent donc la nécessité pour les politiques publiques de lutte contre la pauvreté de prendre en compte les dimensions création d'emploi et amélioration de l'accès à l'emploi et des conditions d'emploi des actifs occupés.

Au Congo - 2005 :

- 1 Créer des emplois (91%) ;
- 2 Développer les infrastructures de transport et de déplacement (47%) ;
- 3 Faciliter l'accès aux soins et aux médicaments (41%) ;
- 4 Garantir la bonne gouvernance (33%) ;
- 5 Promouvoir l'agriculture (31%) ;
- 6 Lutter contre la corruption (30%) ;
- 7 Revaloriser les salaires (29%) ;
- 8 Assurer la sécurité des biens et des personnes (28%) ;
- 9 Assurer la bonne répartition de la richesse nationale (26%) ;
- 10 Construire des points d'eau (21%).

En Guinée équatoriale - 2006 :

1. Créer des emplois (42%) ;
2. Promouvoir l'agriculture (23%) ;
3. Assurer la sécurité des biens et des personnes (22%) ;

4. Garantir les prix des produits de base (21%) ;
5. Construire des logements (19%) ;
6. Assurer la bonne répartition de la richesse nationale (19%) ;
7. Revaloriser les salaires (18%) ;
8. Faciliter l'accès à l'instruction (18%) ;
9. Faciliter l'accès au crédit (18%) ;
10. Faciliter l'accès aux soins et aux médicaments (17%) ;
11. Développer les infrastructures de transport et de déplacement (16%) ;
12. Assurer la bonne gouvernance (15%) ;

Au Cameroun (Profil de la distribution des priorités) - 2007:

1. Créer des emplois (35,3%) ;
2. Baisser les impôts (11,6%) ;
3. Bitumer les routes (9,7%) ;
4. Faciliter accès aux soins médicaux (6,5%) ;
5. Faciliter l'accès à l'instruction (6,0%) ;
6. Lutter contre la corruption (5,6%) ;
7. Construire des points d'eau (4,4%) ;
8. Baisser les prix du carburant (1,7%) ;
9. Faciliter l'accès aux logements (1,0%) ;
10. Assurer sécurité des personnes et biens (1,0%) ;
11. Autres (17,2%).

En Mauritanie - 2008 :

1. Chercher un emploi (35,5%) ;
2. Chercher un travail supplémentaire (16,0%) ;
3. Demander du crédit (12,8%) ;
4. Migrer dans une autre région du pays (3,7%) ;
5. Migrer à l'extérieur (3,2%) ;
6. Autres stratégies (16,9%) ;
7. Aucune idée (17,9%).

A Sao Tome et Principe – 2010

1. Créer des emplois (89%) ;
2. Garantir la bonne gouvernance (49%) ;
3. Garantir les prix des produits de première nécessité (19%) ;
4. Améliorer les salaires (19%) ;
5. Lutter contre la corruption (17%) ;

6. Garantir la sécurité des biens et des personnes (11%) ;
7. Faciliter l'accès aux soins de santé (9%) ;
8. Construire des logements (9%) ;
9. Assurer la bonne répartition de la richesse nationale (9%) ;
10. Développer les infrastructures de transport (7%).

1.3 Rencontres internationales sur la nécessité d'améliorer l'information sur l'emploi et le secteur informel en Afrique

De nombreuses rencontres internationales ont consacré le bien fondé de l'accès à l'emploi en vue d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays. Il était donc important non seulement d'améliorer les outils techniques et méthodologiques afin de mesurer de façon rigoureuse les faits liés à l'emploi (l'activité, le chômage, le sous emploi, le travail décent, l'informalité de l'emploi, le secteur informel, etc.), mais aussi d'approfondir les connaissances sur l'analyse de l'emploi, de l'accès à l'emploi, des conditions d'accès à cet emploi et des conditions générales d'emploi.

Les nombreuses initiatives entreprises au niveau mondial ont montré que certains acteurs plus que d'autres (BIT, AFRISTAT, DIAL, Division statistique des Nations unies) se sont intéressés assez tôt à ces préoccupations comme en témoigne le bref aperçu des rencontres listées ci-dessous.

- En octobre 1997¹ et octobre 2008² par AFRISTAT à Bamako (Mali) ;
- Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, Ouagadougou (Burkina Faso), 2004 ;
- En novembre 2007 par la CEA et l'OIT à Lusaka (Zambie) ;
- En octobre 2009 par la Division des Statistiques des Nations unies (DSNU) et l'OIT à Dar es-Salaam (Tanzanie) sur l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel dans les pays de la SADC.
- Recommandations des 15^{ème} et 17^{ème} sessions de la Conférence internationale sur les statistiques du travail (CIST) ;
- Travaux du groupe de Delhi sur l'emploi et le secteur informel ayant abouti à la publication du draft du Manuel sur les enquêtes (Janvier 2010) ;
- Conférence internationale sur l'emploi et le secteur informel, 6-7 mai 2010, Hanoï (Vietnam)

A une échelle plus élevée, l'engagement des Chefs d'Etat et de gouvernement, vient donner une légitimité politique à l'intérêt qu'il faut désormais accordé à l'investissement dans les politiques d'emploi et à ses préoccupations connexes.

- Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique tenu du 3 au 9 septembre 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) au cours duquel les chefs d'Etat et de

¹ « Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne ».

² « Instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales ».

gouvernement africains ont établi un lien politique et essentiel entre l'emploi et la lutte contre la pauvreté ;

- 17^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union africaine tenu du 23 juin au 1^{er} juillet à Malabo (Guinée équatoriale) sur le thème «accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable». Les Chefs d'Etat de l'Union africaine ont pris la résolution de réduire de 2% par an le taux de chômage dans les différents pays.

Toutes ces initiatives viennent confirmer l'engagement de tous les acteurs sociaux y compris les pouvoirs publics pour mieux connaître et comprendre le marché du travail en Afrique. Cela suppose d'investir dans la réalisation d'enquêtes sur l'emploi et le secteur informel, de mobiliser les bases des données de routine sur les faits liés à l'emploi aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public afin de produire des indicateurs fiables. Le renforcement de la production statistique sur l'emploi et le secteur informel amorce dès lors un nouveau tournant en s'intégrant plus que jamais dans les systèmes statistiques nationaux et de plus en plus dans les stratégies nationales de développement statistique (SNDS).

1.4 Le Pacte mondial pour l'emploi³

Le contexte

Malgré les signes de reprise économique qui apparaissent dans nombre de pays ces dernières années, les indicateurs sur l'emploi et le marché du travail demeurent préoccupants : une offre insuffisance d'emplois, des taux de chômage élevés et qui devraient le rester encore longtemps, des emplois de plus en plus précaires marqués une informalisation croissante, etc.

Un nombre croissant de chefs d'état, de responsables d'agences multilatérales, de dirigeants d'entreprises et de syndicats et des économistes de renom conviennent que, face à une reprise sans création d'emplois, la méthode traditionnelle de faire des affaires ne mènera pas à l'établissement d'économies durables susceptibles d'éviter les soubresauts économiques et d'offrir des emplois décents aux travailleurs. Confrontée à la perspective d'une hausse prolongée du chômage mondial, de la pauvreté et des inégalités, ainsi que d'une pression continue sur les entreprises, en juin 2009 l'OIT a adopté à l'unanimité de ses participants, à savoir les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des Etats Membres de l'OIT, un «**Pacte mondial pour l'emploi**». Conçu pour remédier à l'impact de la crise financière et économique internationale sur la société et sur l'emploi, il préconise une relance productive axée sur l'investissement, l'emploi et la protection sociale.

³ Adopté par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, Genève, 19 juin 2009

Le Pacte mondial pour l'emploi, qu'est ce que c'est ?

Le Pacte mondial pour l'emploi est un ensemble équilibré et réaliste de mesures que les pays, avec l'appui d'institutions régionales ou multilatérales, peuvent adopter afin d'atténuer l'impact de la crise et **accélérer le redressement du marché de l'emploi**. Adopté en juin 2009 par l'Organisation internationale du travail, il appelle ses États membres à centrer fondamentalement leurs mesures de lutte contre la crise sur les opportunités de travail décent. Le Pacte s'intéresse à l'impact social de la crise mondiale sur le marché de l'emploi et présente des **politiques orientées sur la création d'emploi** que les pays peuvent adapter à leurs propres besoins. Inspiré par l'Agenda du travail décent et les engagements pris par les mandants de l'OIT dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, le Pacte rappelle que le respect des principes et droits fondamentaux au travail, le renforcement de la protection sociale, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'encouragement à la prise de parole, à la participation et au dialogue social représentent des aspects essentiels de la reprise et du développement. Le Pacte propose un éventail de politiques visant à:

- Stimuler l'emploi ;
- Étendre la protection sociale ;
- Respecter les normes internationales du travail ;
- Promouvoir le dialogue social ;
- Façonner une mondialisation équitable.

Au total, le Pacte concerne la **promotion de l'emploi et la protection des personnes** et définit des axes d'orientation susceptibles d'apporter une réponse à la fois aux préoccupations de la population et aux besoins de l'économie réelle.

Encadré n°1 : Le pacte mondial pour l'emploi - les mesures politiques

Créer de l'emploi

Les gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs qui ont adopté le Pacte en juin 2009 reconnaissent la nécessité impérieuse de réduire le risque de chômage à long terme et la croissance du travail informel, qui sont difficiles à inverser. Ils sont convenus de placer le plein-emploi et l'emploi productif, ainsi que le travail décent, au cœur de la réponse à la crise, proposant ainsi un large éventail de mesures politiques potentielles.

Étendre la protection sociale

Les pays dotés de systèmes de protection sociale solides disposent d'un mécanisme intégré précieux pour stabiliser leur économie, remédier aux conséquences sociales de la crise et atténuer la pauvreté. Le Pacte encourage les pays à renforcer les régimes de protection sociale existants, si nécessaire, ou à prendre de nouvelles mesures permettant d'aider les plus fragiles à jeter les bases de régimes plus efficaces.

Respecter les normes internationales du travail

Respecter les normes internationales du travail consignées dans les conventions et les recommandations de l'OIT contribue à la culture du dialogue social qui peut aider à asseoir la reprise et empêcher la spirale négative des conditions de travail. Le Pacte appelle également à la vigilance afin que les principes et droits fondamentaux au travail – élimination du travail forcé, du travail des enfants et discrimination au travail, ainsi que le droit à la liberté syndicale – ne soient pas abandonnés pendant la crise.

Promouvoir le dialogue social

Le dialogue social, notamment la négociation collective, constitue un mécanisme inestimable pour réduire les tensions sociales en temps de crise et concevoir des politiques qui correspondent aux priorités nationales. C'est une base solide pour asseoir l'engagement des employeurs et des travailleurs à une action commune avec les gouvernements, afin de surmonter la crise et soutenir la reprise. L'administration du travail et l'inspection du travail constituent des éléments importants de toute action en la matière.

Façonner une mondialisation équitable

L'OIT collabore totalement avec les Nations Unies et toutes les organisations internationales compétentes. Dans le Pacte mondial pour l'emploi, la représentation tripartite des mandants de l'OIT encourage l'Organisation à promouvoir des politiques de reprise économique et sociale effectives et cohérentes et à instaurer une mondialisation équitable. Elle en appelle à la coopération internationale afin d'élaborer un cadre de contrôle et de réglementation dans le domaine financier plus solide et plus cohérent au niveau mondial qui soit au service de l'économie réelle, des entreprises durables et du travail décent.

Le Pacte mondial pour l'emploi et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les pertes d'emplois dues à la crise économique et financière ont durement touché de nombreux travailleurs (homme, femme) et accentué leurs conditions de vie avec une paupérisation croissante. La crise actuelle de l'emploi compromet donc la réalisation des **Objectifs du millénaire pour le développement**, affaiblit les classes moyennes, fragilise la cohésion sociale et érode la confiance des décideurs. La reprise ne sera durable qu'à la condition de créer des emplois et de les conserver. Avec 45 millions de nouveaux actifs sur le marché mondial du travail tous les ans, ce sont 300 millions de nouveaux emplois qui seront nécessaires d'ici à 2015, simplement pour absorber la croissance de la main d'œuvre.

Le contexte économique et social actuel invite donc à reconsidérer de nombreux choix : le modèle de croissance en vigueur avant la crise doit être modifié, le marché du travail actuel ne peut vraisemblablement pas s'autoréguler, il faut reconsidérer le fait de refuser et/ou de négliger le rôle des pouvoirs publics dans la création d'emploi, dans l'instauration d'un cadre propice pour la dignité du travail et pour la protection de l'environnement.

Encadré n°2 : Pacte mondial pour l'emploi - Les mesures de politiques

N°1 - Investissements dans les infrastructures: un outil efficace pour la création du travail décent

Il est indispensable d'évaluer le résultat global de ces investissements en termes d'emplois directs, indirects et induits, non seulement pour apprécier leurs effets à court terme, mais aussi pour estimer leur impact à plus long terme sur la croissance et leur effet redistributif. Étant donné que de nombreux projets d'infrastructure dans les pays à revenus faibles et moyens sont cofinancés par les institutions financières internationales, ces institutions doivent s'efforcer d'augmenter la place de la main-d'œuvre dans le développement des infrastructures.

N°2 - Innovations dans les programmes d'emplois publics

Les Programmes d'Emplois Publics (PEP) sont un outil efficace pour accroître la demande globale de main-d'œuvre en temps de crise. Les PEP peuvent compléter la création d'emplois réalisée par le secteur public. Ils peuvent ainsi offrir un instrument politique supplémentaire qui permet de s'attaquer au problème du sous-emploi et de l'emploi informel. Cet outil fait partie intégrante d'une politique plus large en matière d'emploi et de protection sociale.

N°3 - Intégration de l'économie informelle dans les mesures de relance

Tandis que les médias, les données officielles, les politiques et les plans de relance ciblent principalement les travailleurs et les employés réguliers, formels et protégés, le danger d'une augmentation de l'informalisation difficile à inverser est réel. Il est capital que les mesures pour une reprise durable incluent l'économie informelle, qu'elles empêchent toute augmentation future de l'informalisation et que l'impact de la crise sur le travail soit suivi selon une perspective globale.

N°4 - Définition d'un objectif en matière d'emploi: quelques éléments de réflexion

La définition d'un objectif en matière d'emploi n'est pas une alternative à la « lutte contre l'inflation » dans le sens où elle n'exerce pas un effet de pendule par rapport à l'importance pour la stabilité macro-économique. On observe une différence entre les deux concepts : le dernier présume implicitement que des « fondamentaux macroéconomiques » sains ne sont pas simplement nécessaires, mais suffisent à générer une croissance de la production et, par extension, une croissance de l'emploi ; le premier suppose que l'ère du « fondamentalisme du marché », qui a caractérisé les derniers 25 ans, n'a pas suffi à générer un nombre suffisant d'emplois pour tous ceux qui souhaitent travailler.

N°5 - Le rôle des services de l'emploi pour soutenir le marché de l'emploi

La mise à disposition de services de l'emploi efficaces est indispensable pour que le marché du travail opère correctement. Ces services peuvent être proposés par des instances gouvernementales, à savoir les ministères du Travail, des agences d'emploi privées et des organisations à but non lucratif et non gouvernementales.

N°6 - Inclusion des handicapés dans les réponses à la crise

Avant même que la crise économique et sociale et la crise de l'emploi ne surviennent, les handicapés avaient plus de mal à trouver un emploi que les personnes valides et risquaient de se trouver parmi les personnes les plus pauvres de la

Encadré n°2 : Pacte mondial pour l'emploi - Les mesures de politiques

société. Quand bien même les données sur la manière dont les handicapés ont vécu la crise sont rares, on suppose généralement qu'ils ont été touchés de manière disproportionnée, que ce soit directement ou indirectement. Leur potentiel à contribuer à la reprise doit être reconnu et introduit pour assurer qu'ils ne se retrouveront pas piégés dans une pauvreté accrue, qu'ils puissent vivre de manière indépendante et jouer un rôle actif dans la société.

N°7 - Stratégies pour limiter ou éviter les licenciements dans les entreprises

Près des trois quarts des réponses politiques à la crise ont concerné des mesures prises pour accorder des crédits et des avantages fiscaux aux entreprises (principalement des PME), souvent dans le cadre d'un ensemble plus étendu de mesures d'aide. Ces mesures interviennent au niveau de l'entreprise, les aidant à faire face à la crise et, par extension, à éviter la mise à pied des travailleurs. La présente note de synthèse concerne plus particulièrement les mesures directes prises pour protéger les emplois, regroupées en deux catégories : la première catégorie concerne les aménagements de la durée du travail et la deuxième les ajustements de salaires et les aides à l'emploi.

N°8 - Soutien aux PME et à leurs employés pendant la crise

Le Pacte mondial pour l'emploi, conçu pour guider les politiques nationales et internationales visant à stimuler la reprise, reconnaît tout particulièrement la contribution des petites et moyennes entreprises (PME).

N°9 - Promotion des emplois verts pour faciliter la reprise et le développement durable

Dans leur réponse à la crise internationale, les gouvernements ont l'occasion de changer la manière dont ils élaborent et mettent en oeuvre leurs stratégies de développement économique. Les appels de plus en plus pressants pour une voie de développement plus durable, en termes sociaux, économiques et environnementaux, et pour une économie mondiale « plus verte » doivent se traduire par des mesures politiques qui i) aident les communautés, secteurs, régions et travailleurs touchés par le changement climatique, notamment via un dialogue social et une protection sociale accrue, ii) encouragent l'investissement dans la création d'emplois verts et iii) renforcent les capacités et les systèmes de formation professionnelle en vue de mieux répondre aux besoins émergents du marché du travail. Chacune de ces composantes est traitée dans l'Initiative Emplois verts, un partenariat entre l'OIT, le PNUE, l'OIE et la CSI.

N°10 - Résistance des entreprises sociales et solidaires : l'exemple des coopératives

Ce qui distingue les coopératives, les sociétés mutuelles et les entreprises sociales des autres formes d'entreprises privées est leur lien avec la communauté et ses valeurs intrinsèques, l'éthique et les principes de la démocratie. Le Pacte mondial pour l'emploi reconnaît le rôle actif des coopératives dans la dynamique de création de nouveaux emplois, la relance du marché de l'emploi et la viabilité des entreprises.

N°11 - Pratiques responsables dans les chaînes d'approvisionnement

En temps de crise, les principaux enjeux pour les entreprises et les représentants d'employeurs et de travailleurs au niveau de l'entreprise consistent à savoir comment gérer l'impact de la crise sur l'entreprise via le dialogue, l'information, des consultations et des négociations et à minimiser les coûts sociaux.

N°12 - Financer la création d'emplois: pourquoi le financement est essentiel et quelle est l'efficacité des interventions politiques

Afin de permettre aux PME d'investir et de créer des emplois, elles doivent disposer des moyens financiers nécessaires : le capital. Ce dernier prend deux formes : les fonds propres générés par les bénéfices accumulés au fil des années d'activité, et les fonds étrangers, provenant de fournisseurs, de clients et, en particulier, de banques et autres institutions financières.

N°13 - Des politiques cohérentes relatives au commerce et au travail en temps de crise mondiale

La mondialisation augmente l'exposition des économies aux chocs extérieurs, en particulier lorsque les marchés mondiaux deviennent de plus en plus volatils. La création d'une marge de manoeuvre budgétaire en temps de croissance devrait donc être une priorité pour les décideurs au niveau national et international, étant donné qu'elle leur permettrait d'introduire des mesures palliatives en temps de crise. Pendant les périodes de croissance, il faudrait insister sur la diversification des exportations des pays et la mise en place de structures de production à plus grande valeur ajoutée, afin de réduire la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs, mais aussi dans le but d'industrialiser et élever les niveaux des revenus dans les pays en développement. Le renforcement de la capacité administrative en général et des systèmes de protection sociale en particulier devrait aussi devenir une priorité pendant les périodes de croissance. En particulier, le besoin de créer une marge de manoeuvre budgétaire ne devrait pas être considéré une contrainte pour le renforcement des systèmes de protection sociale.

N°14 - Options politiques pour soutenir les jeunes travailleurs pendant la reprise économique

La crise mondiale de l'emploi a durement frappé les jeunes. Sur les 211 millions de chômeurs estimés dans le monde en 2009, près de 40 % - soit environ 81 millions - avaient entre 15 et 24 ans. Dans de nombreux pays, le paysage morose du chômage est encore assombri par le grand nombre de jeunes occupant des emplois de faible qualité et mal rémunérés, par le biais d'arrangements intermittents et précaires, notamment dans l'économie informelle.

N°15 - Crise économique mondiale, parité hommes-femmes et travail : principaux défis et options politiques

La présente note de synthèse suggère que les pays devraient prendre des mesures spécifiques respectueuses de l'équité entre hommes et femmes, en plaçant l'égalité d'accès à des emplois décents et productifs des femmes en tant que priorité essentielle des politiques macro-économiques, adoptant des politiques budgétaires en faveur des travailleurs pauvres, et en particulier des femmes, améliorant les ressources humaines par un investissement dans l'éducation, le renforcement des capacités et la formation continue pour les filles et les femmes, affectant des investissements publics à la création d'emplois en vue d'assurer une égalité d'accès et d'avantages aux femmes et améliorant ou étendant les mesures de protection sociale qui ciblent les femmes en particulier.

N°16 - Génération de revenus et moyens de subsistance durables pour les personnes vivant avec ou affectées par

Encadré n°2 : Pacte mondial pour l'emploi - Les mesures de politiques

le VIH et le SIDA

La crise financière et économique mondiale menace de faire perdre les acquis réalisés grâce aux programmes de soutien, de soins, de prévention et de traitement du VIH et du sida dans de nombreux pays à bas et moyens revenus. Le Pacte mondial pour l'emploi s'intéresse aux impacts de la crise économique et financière internationale sur la société et l'emploi. Ce Pacte fait appel à des programmes concernant le VIH/sida sur le lieu de travail en tant que réponse efficace à la crise et préconise la création d'un socle de protection sociale afin de faciliter l'accès des plus pauvres à des services sociaux de base et aux transferts de fonds.

N°17 - Protéger les travailleurs migrants malgré la crise

Le Pacte mondial pour l'emploi a constaté que les travailleurs migrants constituaient un des groupes vulnérables et a insisté sur le besoin de mesures politiques spécifiques pour contrer les effets négatifs de la crise sur les travailleurs migrants.

N°18 - Partage du travail : l'aménagement du temps de travail comme stratégie de protection de l'emploi

Le partage du travail est davantage susceptible d'être bénéfique pour tous lorsque : les pouvoirs publics jouent un rôle actif dans sa promotion, les programmes sont négociés et mis en place dans le cadre du dialogue social et de la négociation collective, des suppléments de salaire (par ex. des allocations de chômage partiel) sont versés afin de compenser les revenus réduits des travailleurs, les mesures sont générales, visant les travailleurs permanents et temporaires, et les dirigeants procèdent aux changements nécessaires de l'environnement de travail, comme la réingénierie des processus de travail et l'accompagnement formatif.

II. Les dispositifs de collecte des données sur l'emploi et le secteur informel

2.1 Généralités sur les dispositifs de collecte des données sur l'emploi et le secteur informel

Des travaux récents sur les dispositifs de collecte de données sur l'emploi et le secteur informel⁴ ont permis de mettre en évidence quatre types d'approches pour mesurer l'emploi informel et le secteur informel.

Une première approche qui est analysée ici est l'enquête sur l'emploi/force de travail ou en anglais «labour force survey (LFS) ». La LFS est l'une des enquêtes les plus importantes et les plus répandues réalisées régulièrement dans certains pays, surtout anglophones. Son principal objectif est d'identifier et de mesurer la taille et les caractéristiques de la population économiquement active, particulièrement l'emploi et le chômage. Parallèlement à cet objectif, il est aussi possible de collecter à travers cette enquête des données sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel. Ainsi, la LFS ne permet pas de collecter toutes les informations sur la production et les charges du secteur informel. Il faut obligatoirement la compléter par un autre type d'enquête.

Une deuxième approche est l'enquête auprès des établissements. Elle permet de collecter auprès des unités de production, les données sur le secteur informel présentées au point précédent. Toutefois, cette approche se caractérise par l'insuffisance de la couverture des enquêtes qui sont basées sur une liste des établissements visibles. Sont donc exclues du champ de l'enquête, les unités du secteur informel qui n'ont pas d'emplacement fixe ou qui ne sont pas identifiables physiquement sur le terrain. Il est donc difficile pour ces dernières, de figurer dans la base de sondage des établissements. L'analyse des données de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 réalisée dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA entre 2001 et 2002, montre que plus de 70% des unités de production du secteur informel n'exercent pas dans un local professionnel (cf. tableau 4 ci-après). Par ailleurs, les résultats obtenus ont permis de constater que le taux de disparition de ces unités est élevé au cours

⁴ Manuel sur les enquêtes, Groupe de Delhi sur l'emploi informel et le secteur informel, janvier 2010

de leurs premières années d'existence. Ainsi, le risque de défaut de couverture des UPI dans une enquête réalisée directement auprès des établissements est très grand. En fait, la grosse difficulté à ce niveau est de constituer la base de sondage exhaustive des entreprises du secteur informel auprès desquelles la collecte doit être faite.

La troisième approche se réfère aux enquêtes indépendantes sur l'emploi et le secteur informel. Malheureusement ce type d'enquête est sujet à de nombreux problèmes de représentativité nationale et d'exhaustivité de l'identification des principaux acteurs.

La quatrième approche concerne les enquêtes mixtes ou intégrés emploi et secteur informel. Rentrent dans cette catégorie le dispositif d'enquêtes en phases 1 (emploi) et 2 (secteur informel). Mais ce point sera développé plus en détail par la suite.

2.2 Le dispositif d'enquêtes en phases 1.2.3

Historiquement, l'enquête 1-2-3 a été développée au début des années 90 (Roubaud, 1992). Elle a ensuite été testée sur le terrain et progressivement affinée en collaboration avec des équipes d'économistes et de statisticiens camerounais et malgaches, ainsi que des chercheurs de DIAL. Ayant pour ambition la mesure quantitative de l'activité du secteur informel, elle cherche à répondre à deux préoccupations essentielles :

- satisfaire aux critères standard de représentativité statistique du secteur informel ;
- décrire de manière exhaustive le mode d'insertion du secteur informel dans le tissu économique, aussi bien en amont (l'offre) qu'en aval (la demande).

Le premier point a trouvé solution au milieu des années 80, à travers l'élaboration des enquêtes en deux phases (ou enquêtes mixtes ménages/établissements). En effet, l'approche classique qui avait la faveur des statisticiens du secteur informel jusque là, et qui consistait à réaliser une enquête auprès des établissements, à partir d'un échantillon extrait d'un recensement exhaustif, ne permettait pas d'atteindre la représentativité statistique de l'ensemble du secteur informel (Roubaud, Sérurier, 1991). D'où l'idée de tirer l'échantillon d'unités de production informelles non plus d'un recensement préalable mais d'une enquête filtre sur les activités économiques des ménages (Roubaud, 1994b). C'est dans le cadre d'un programme commun de l'Institut de la Statistique mexicain, INEGI, et de l'ORSTOM que cette méthode a été expérimentée pour la première fois en 1987. Son succès lui a valu de nombreuses applications ultérieures. Elle s'est généralisée en Amérique Latine, et a été testée sur d'autres continents. Aujourd'hui, le Mexique reste le premier pays du monde en matière d'enquêtes mixtes sur le secteur informel et les micro-établissements, puisque après une phase de rodage donnant lieu à deux enquêtes (1986 et 1988), l'enquête s'est standardisée, et l'INEGI réalise depuis 1990 une enquête mixte nationale tous les deux ans, qui s'inscrit de plein pied dans le système d'information statistique mexicain.

Cependant, si cette méthode donne satisfaction du point de vue de la représentativité, elle présente des lacunes sur le plan analytique. Ainsi, avec la généralisation des ajustements structurels, l'élaboration de chiffres globaux sur l'emploi, la production, etc., que permettaient d'obtenir les enquêtes en général, passait au second plan. La statistique se devait de répondre plus directement aux questions de politique économique, et dans le cas d'espèce, aux interrogations sur la réaction du secteur informel face au processus de réforme. A titre d'exemple, il ne s'agissait plus seulement de savoir si les actifs du secteur informel gagnaient plus ou moins que leurs homologues du secteur formel, mais surtout d'évaluer l'impact de mesures particulières (comme la baisse des salaires ou le licenciement d'une partie des fonctionnaires) sur le niveau de vie de la population, en particulier celle qui exerce dans le secteur informel.

Dans ces conditions, la perspective macro-économique devenait primordiale : c'est l'ensemble du circuit économique au cœur duquel gravite le secteur informel qu'il convenait d'appréhender proprement. L'enquête en deux phases pouvait être amendée pour saisir les liens en amont de la production informelle, moyennant des questions additionnelles sur l'origine des consommations intermédiaires, du capital, de l'investissement et du financement. En revanche, la demande demeurait un point aveugle de l'enquête : qui consomme les produits informels ? Pour reprendre l'exemple précédent, les licenciés de l'administration vont-ils créer leurs propres emplois, notamment dans le secteur informel, et générer une dynamique de croissance, comme cela est souvent avancé, ou au contraire, le secteur informel va-t-il entrer en récession du fait de la baisse de la demande qui lui est adressée ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de connaître, non seulement le type de clients du secteur informel, en fonction des grandes catégories de la comptabilité nationale (entreprises, administration, ménages, etc.), mais aussi et plus précisément les catégories de ménages qui s'y approvisionnent (en fonction de leur richesse, de leurs sources de revenus, etc.).

L'enquête 1-2-3 correspond donc à l'extension du principe des enquêtes mixtes sur le secteur informel pour mieux comprendre le rôle du secteur informel dans une économie donnée. Elle est constituée d'un dispositif de trois enquêtes emboîtées, touchant des populations statistiques différentes : individus, unités de production, ménages. La première phase de cette enquête est une enquête sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activités des ménages (**phase 1 : enquête emploi**). La seconde phase consiste à réaliser une enquête spécifique auprès des chefs des unités de production informelles sur leurs conditions d'activité, leurs performances économiques, le mode d'insertion dans le tissu productif et leurs perspectives (**phase 2 : enquête sur le secteur informel**). Enfin, la troisième phase est une enquête sur la consommation des ménages. Elle vise à estimer le niveau de vie des ménages, à mesurer le poids des secteurs formel et informel dans leurs consommations, et à analyser les déterminants du choix des différents lieux d'achat (**phase 3 : enquête sur la consommation, les lieux d'achat et la pauvreté**).

L'enquête emploi remplit un double objectif : fournir les principaux indicateurs pour décrire la situation des individus et des ménages sur le marché du travail et servir d'enquête filtre pour la phase 2. Le choix de l'enquête-emploi pour satisfaire ces deux objectifs se justifie à la fois pour des raisons techniques mais aussi

pour des raisons conjoncturelles, provenant de la configuration particulière des systèmes d'informations statistiques en Afrique.

En matière de statistiques sur l'emploi et le marché du travail, on est confronté à un paradoxe surprenant. D'un côté, dans la plupart des pays du monde, au premier rang desquels les pays développés, mais aussi dans les PED d'Amérique Latine, d'Asie, du Maghreb, etc., bref partout sauf en Afrique sub-saharienne, une enquête-emploi est au centre du dispositif statistique auprès des ménages. Par enquête-emploi, on entend un type générique d'enquêtes par sondage auprès des ménages, périodique et standardisée au niveau international, traitant du marché du travail en général, des conditions d'activité de la population (emploi, chômage, revenus, etc.). Non seulement, il s'agit de l'enquête auprès des ménages la plus répandue, mais aussi celle qui a connu le plus grand effort d'harmonisation des concepts et des méthodologies de mesure, pour permettre des comparaisons internationales, notamment sous l'impulsion du BIT (BIT, 1990).

De l'autre côté, ce type d'enquêtes est quasiment inexistant sur le continent africain. Quelques enquêtes-emploi ont bien été réalisées, mais il s'agit toujours d'expériences ponctuelles. Par ailleurs, la question du marché du travail est parfois abordée dans d'autres types d'enquêtes, comme par exemple dans les enquêtes multi-objectifs du type LSMS (Living Standard Measurement Surveys) ou DSA (Dimensions Sociales de l'Ajustement : enquêtes intégrales ou prioritaires) conçues par la Banque mondiale. Mais ces enquêtes sont elles aussi ponctuelles et la thématique de l'emploi n'y est qu'une composante secondaire ou marginale.

Cette exception continentale pose d'autant plus problème qu'il n'y a aucune raison de principe de penser que les enquêtes-emploi perdraient, pour de mystérieuses raisons, leur intérêt propre en Afrique. Au contraire, de nombreux arguments incitent à penser qu'elles y sont encore plus opportunes qu'ailleurs (Roubaud, 1992 ; Stateco, 1994), non seulement d'un point de vue théorique mais aussi en se basant sur les expériences réussies du Cameroun (1993, 1994) et de Madagascar (1995-2000).

Des raisons économiques

En premier lieu, le plein emploi, à l'instar de la croissance, de la maîtrise des prix et des comptes extérieurs forme l'un des quatre éléments que les macro-économistes ont coutume d'appeler le "*carré magique*". L'enquête emploi donne donc aux autorités des éléments chiffrés pour agir sur le front de l'emploi, et à la population le moyen de juger de l'efficacité de la politique économique. En second lieu, la question de l'emploi est d'autant plus centrale en Afrique que l'immense majorité de la population tire ses revenus du travail, les transferts institutionnels (prévoyance sociale) et les revenus du capital ne jouant qu'un rôle marginal. Ces arguments "structurels" sont renforcés par les orientations récentes de la politique économique dans presque tous les pays africains, qui en font de la réduction de la pauvreté l'objectif principal, sinon unique. Cette préoccupation qui constitue aussi le cheval de bataille des grands bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Nations unies, Union européenne, et aujourd'hui jusqu'au FMI) pousse à l'intégration d'un dispositif

pérenne de suivi de l'emploi dans le système national d'information statistique, l'accès à des emplois rémunérateurs et productifs représentant le meilleur moyen pour sortir de la pauvreté.

Des raisons techniques

Au-delà des considérations économiques et sociales, la mise en place d'enquêtes emploi se justifie pour des raisons techniques qui touchent à la fois à la gestion statistique des enquêtes et au renforcement des capacités institutionnelles des instituts nationaux de statistiques. D'abord, et à la différence des pays développés, il n'existe pas de statistiques administratives (fichiers de chômeurs par exemple) qui permettraient de se substituer partiellement ou intégralement à des opérations de type statistique. La présence massive du secteur informel élimine l'option de la mesure de l'emploi et des conditions d'activité par voie d'enquêtes auprès des entreprises. Dans ces conditions, les enquêtes-emploi se présentent comme un bon candidat pour suivre la dynamique du marché du travail, et même pour constituer l'ossature d'un système permanent de statistiques auprès des ménages.

En premier lieu, les enquêtes-emploi sont particulièrement aisées à mettre en oeuvre. Le questionnaire initialement léger (8 pages au Cameroun et à Madagascar), peut être adapté en fonction des besoins propres du pays et appliqué sur le terrain dans un temps limité (moins de 15 minutes). Ces performances se comparent avantageusement, à celles des enquêtes lourdes, où il n'est pas rare que les questionnaires dépassent 100 pages et nécessitent plusieurs heures, voire plusieurs jours d'interviews. C'est le cas notamment des enquêtes multi-objectifs, ou simplement des enquêtes budget-consommation, dans la mesure où l'obtention d'estimateurs fiables ne peut se faire qu'au prix de procédures complexes et fastidieuses. Cette complexité a d'ailleurs contribué à l'échec de nombreuses opérations de ce genre.

En second lieu, le schéma de questionnement de l'enquête 1.2 permet de garantir une relative fiabilité des déclarations des enquêtés. Enfin, elles apportent une base idéale pour élaborer des stratifications opératoires sur les ménages, servant à greffer des modules additionnels sur les thèmes les plus variés. En particulier, l'articulation enquête-emploi/ enquête sur le secteur informel se présente comme la meilleure solution pour constituer un échantillon représentatif d'unités de production informelles, qui font aujourd'hui partie intégrante du dispositif statistique minimum en Afrique. Clairement, **l'enquête-emploi constitue jusqu'à preuve du contraire, le meilleur support pour servir de filtre à l'enquête spécifique sur le secteur informel**, dans la mesure où elle fournit les informations nécessaires pour identifier toutes les unités informelles. En effet, les enquêtes emploi permettent d'obtenir une image représentative de l'ensemble de la population active occupée, y compris les emplois les plus précaires (faible nombre d'heures ouvrées, travail à domicile ou ambulancier, etc.).

L'opérationnalité des enquêtes-emploi, dans un contexte de rareté des ressources (aussi bien financières qu'humaines), cumule deux avantages importants à prendre en compte :

- elles permettent d'envisager l'amorce de séries temporelles, au fondement même de l'analyse économique. La continuité d'enquêtes viables dont les concepts comme les résultats sont standardisés (taux d'activité, taux de chômage, etc.) facilitent l'usage de méthodes (économétriques notamment) au service de l'analyse des comportements aussi bien micro que macro-économiques ;
- elles sont un bon instrument pour dynamiser les équipes de statisticiens africains. Confrontées à d'immenses difficultés, celles-ci ont besoin de projets mobilisateurs, dont la probabilité d'échec est faible. En conséquence, il convient de favoriser des enquêtes maîtrisables par des équipes restreintes, dont on sait par avance quels sont les résultats à diffuser et qui ne dépendent pas des aléas causés par des besoins de financement trop volumineux, par définition impossible à imputer sur des budgets nationaux réduits à la portion congrue.

Tous ces arguments militent en faveur d'un intérêt croissant pour les enquêtes-emploi en Afrique subsaharienne, dont l'expérience de MADIO (MAdagascar-Dial-Instat-Orstom)⁵ montre la viabilité opérationnelle.

Pour ce qui est de l'enquête 1-2-3, forte des expériences camerounaise (1993) et malgache (1995 et 1998), elle est aujourd'hui suffisamment rodée pour envisager sa généralisation. Les concepts utilisés dans les trois phases respectent les définitions internationales en matière d'emploi, de secteur informel ou de consommation. Les questionnaires comme les méthodes de sondage sont standardisées, renforçant la pertinence des comparaisons temporelles. La gestion des opérations est suffisamment accessible pour être maîtrisée et intégralement prise en charge par les cadres nationaux. Si on ajoute à ces caractéristiques, la pertinence de l'approche et la qualité des données, on est en droit d'envisager avec optimisme la prise en charge de l'enquête par le système statistique national, sans intervention extérieure, qu'elle soit technique ou financière. Le respect et la rapidité des délais d'exécution sont un bon indicateur synthétique de l'efficacité de la procédure.

La phase 1 : L'enquête sur l'emploi

La phase 1 de l'enquête 1-2-3 est du type "*enquête-emploi*". Elle remplit un double objectif :

- fournir les principaux indicateurs pour décrire la situation des individus et des ménages sur le marché du travail ;
- permettre d'élaborer les matrices des emplois (offre d'emplois/Labour supply, demande d'emploi/Labour demand) ;
- servir d'enquête filtre pour la phase 2.

⁵ MADIO est un projet chargé d'apporter aux autorités malgaches un appui à la réflexion macroéconomique. Une partie des travaux s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de l'appareil statistique malgache, notamment à travers la réalisation et l'analyse des enquêtes de type 1-2-3. La phase 1 du projet a couvert la période 1995-1999 ; la phase 2 se poursuit et elle est caractérisée par l'allègement de l'assistance technique étrangère.

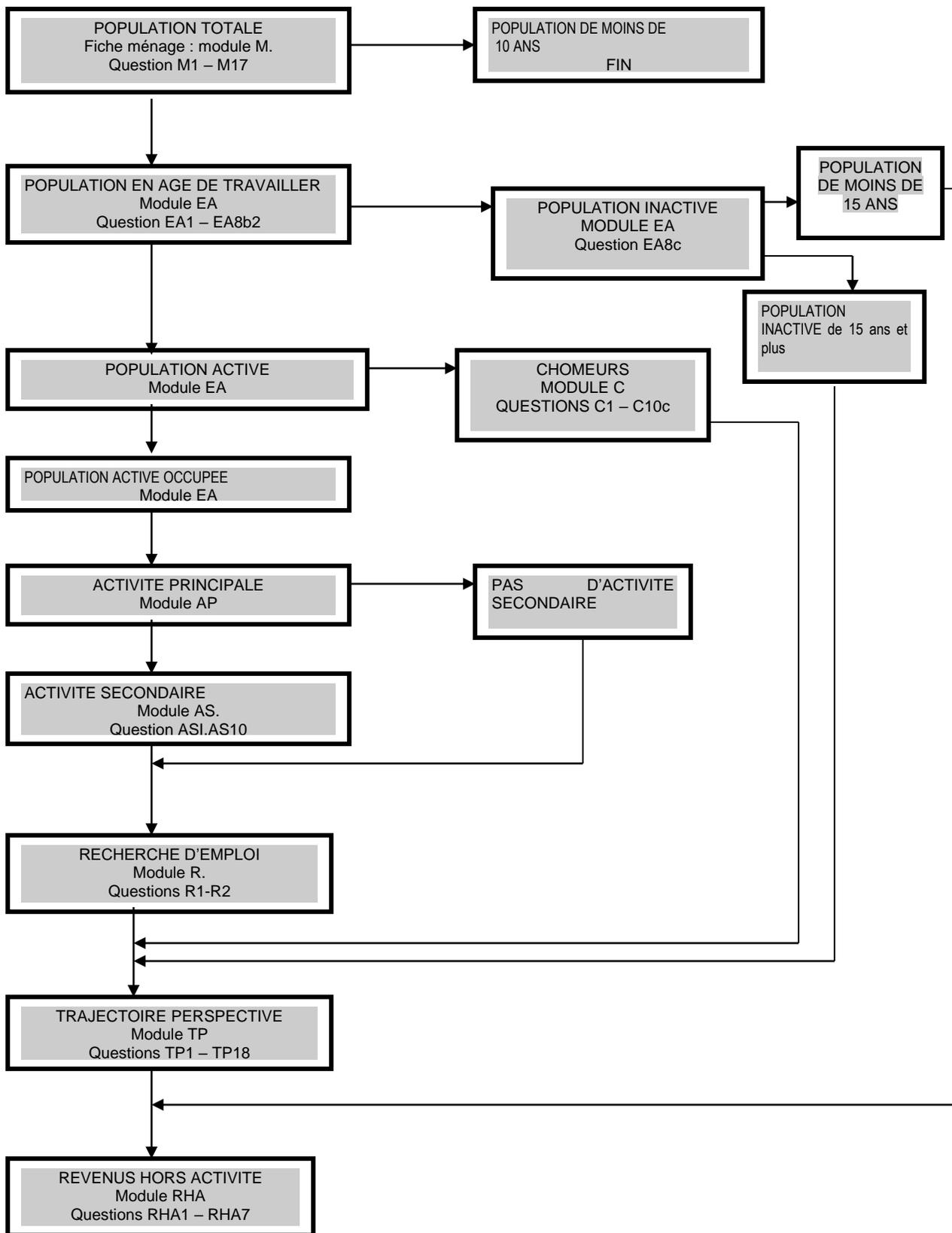
Le questionnaire indicatif est constitué de deux formulaires : une **fiche-ménage** où est collecté l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques de chaque membre du ménage, les conditions d'habitat et l'équipement en biens durables, et un **questionnaire individuel** pour chaque individu de 10 ans et plus. Le questionnaire individuel est composé de 6 modules, permettant de caractériser la situation de chacun vis-à-vis du marché du travail. Ils se succèdent dans l'ordre suivant :

- le module activité décompose la population en âge de travailler en trois catégories : actif occupé, chômeur, inactif ;
- le module emploi principal fournit les principales caractéristiques liées à cet emploi : CSP, branche, ancienneté, horaires, revenus, prestations sociales, mode d'embauche, etc. ;
- le module emploi secondaire donne les mêmes informations pour le plus important des emplois exercés simultanément avec l'emploi principal, ainsi que le nombre total d'emplois secondaires et les branches correspondantes ;
- le module chômage : durée, type d'emploi recherché et mode de recherche, prétentions salariales, etc. ;
- le module trajectoire et perspectives décrit le premier emploi exercé (trajectoire professionnelle), la situation du père de l'enquêté vis-à-vis de l'emploi lorsqu'il avait 15 ans (trajectoire sociale) et son désir éventuel de changer d'emploi (raison, type d'emploi désiré) ;
- le module revenu hors emploi permet de saisir les revenus de l'individu en dehors de ces revenus d'activité.

A ce questionnaire de base peuvent être adjoints des modules spécifiques en fonction des besoins, notamment pour traiter de thèmes d'actualité sous la forme principalement de questions d'opinion. Par exemple, dans le cas malgache ont été incorporés les modules suivants : politique d'éducation et ajustement (1996), pratiques religieuses, partis et classe politique, sociologie électorale, identité ethnique et de caste (1997), réforme de l'administration, corruption et privatisation (1998), démocratie et gouvernance (2001/2004).

Le schéma ci-dessous décrit brièvement les séquences du questionnaire sur l'emploi, avec ses différents modules.

Schéma 1 : Les séquences du questionnaire sur l'emploi



La phase 2 : l'enquête sur le secteur informel

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 est une enquête de type "*enquête-entreprise*" auprès des unités de production informelles (UPI). Elle remplit un double objectif :

- fournir les principales caractéristiques économiques des UPI (performances, mode d'insertion, perspectives). Les informations collectées peuvent être utilisées à la fois dans une perspective macro-économique pour la construction des comptes du secteur informel (comptabilité nationale), et dans une perspective micro-économique pour analyser et comprendre le mode de fonctionnement des UPI ;
- identifier les contraintes et les besoins des UPI, afin de servir de base de données pour la définition et le suivi de politiques spécifiques d'appui aux micro et petites entreprises (MPE), du type micro-crédit, appui à la gestion et la formation, etc.
- contribuer à l'élaboration des comptes nationaux.

Le questionnaire de base de la phase 2 compte 11 pages et comporte 7 modules :

- le module *caractéristiques de l'établissement* décrit les conditions d'activités des UPI (branche, local, historique de l'UPI, etc.) et les raisons du non-enregistrement ;
- le module *main-d'oeuvre* donne les caractéristiques individuelles de l'ensemble de ceux qui exercent dans l'UPI (variables socio-démographiques qualification, rémunération, etc.) ;
- le module *production* liste l'ensemble des biens et services fournis par l'UPI, leur valeur et leur destination en distinguant 7 modalités (public, formel/informel, commercial ou non, etc.) ;
- le module *dépenses et charges* énumère chaque type de dépenses pour une période variable, laissée au choix du chef d'entreprise, en estime le montant et l'origine ;
- le module *concurrence, clients et fournisseurs* identifie les caractéristiques de ces trois types de partenaires et pour les concurrents, établit le différentiel de prix, et la raison de ces écarts ;
- le module *équipement, investissement et crédit* : fournit la valeur, mode et date d'acquisition, origine, financement des deux premiers, et pour les crédits, détaille les conditions (institution, échéance, taux, usage) ;
- le module *problèmes et perspectives* identifie les principaux problèmes rencontrés, et les perspectives à venir, sous différents scénarii (accroissement de la demande, obtention d'un crédit).

A l'instar de l'enquête emploi, un certain nombre de modules qualitatifs peuvent être incorporés au questionnaire pour répondre à des thématiques particulières. Dans le cas malgache, des modules liés essentiellement aux nouvelles mesures de politique économique (flottement du Franc malgache en 1995 ; fiscalisation du secteur informel, assainissement des marchés de la capitale, impact des programmes de micro-crédit en 1998) ont été traités.

La phase 3 : l'enquête sur les dépenses des ménages

La phase 3 de l'enquête 1-2-3 est une enquête de "*enquête budget consommation*" ou "*enquête conditions de vie*" auprès des ménages. Elle remplit un double objectif:

- déterminer le niveau et la structure de consommation des ménages. Son originalité réside dans **l'estimation des montants des dépenses des différentes catégories de ménages par produits, suivant le lieu d'achat**, et notamment leur origine formelle ou informelle. Elle permet en outre de discerner les comportements des ménages dans leurs décisions d'acheter un produit dans le secteur formel ou informel, et de connaître les pays de provenance des produits consommés;
- quantifier et analyser la pauvreté aussi bien dans l'approche monétaire classique que dans ses nouvelles dimensions (pauvreté subjective, vulnérabilité, exclusion...).

Outre la mesure de la consommation, l'enquête comporte aussi des questions d'opinion sur l'appréciation quant à l'évolution récente des revenus, de la consommation ou de l'épargne, ainsi que l'estimation des transferts monétaires.

Le questionnaire indicatif de la phase 3 compte une trentaine de pages et comprend cinq volets :

- le module d'identification du ménage ;
- le module d'achats quotidiens de produits et de services pour la consommation du ménage, y compris dons en nature et autoconsommation, qui correspond à un carnet de dépenses sur 2 semaines;
- les modules de dépenses rétrospectives par grands postes budgétaires autres qu'alimentaires (habillement, logement, équipement/entretien du logement, santé/soins personnels, transport/communication, éducation/loisir, impôts et taxes, construction, transferts versés et reçus en espèce);
- le module de perception du niveau de vie ;
- les modules supplémentaires, variables suivant les besoins exprimés par les autorités (facultatifs).

Pour tous les produits consommés sont demandés : la quantité, le prix unitaire, l'unité d'achat, le montant total, le lieu d'achat, la raison du choix du lieu d'achat, le pays d'origine du produit, la qualité (neuf ou usagé). Les produits sont saisis à un niveau très fin de détail permettant de réduire erreurs de mesure et sous-estimation de la consommation. Des cahiers de dépenses, et des crayons pour les remplir, ont été distribués aux ménages. Ceux-ci ont été préparés de telle sorte que le ménage puisse y inscrire facilement et sans oubli toutes les informations (citées plus haut) relatives aux produits consommés. Les cahiers sont tenus pendant 15 jours par un membre du ménage censé connaître toutes les dépenses habituelles des ménages. D'autres cahiers sont donnés aux autres membres du ménage susceptibles d'effectuer des dépenses personnelles.

A l'instar des phases 1 et 2, un certain nombre de modules additionnels, variables suivant les années, peut être greffé au questionnaire pour répondre à des thématiques particulières, comme par exemple à Madagascar les Tananariviens et la politique économique (1995), les comportements financiers des ménages (1998). Toujours en 1998, un module supplémentaire sur la pauvreté a été ajouté, qui permet de confronter les mesures monétaires classiques et les nouvelles dimensions de la pauvreté (condition d'existence, approches subjectives, vulnérabilité, "empowerment", etc.) encore peu abordées dans les PED.

III. Le cadre conceptuel et les prérequis pour l'analyse des données

3.1 Le cadre conceptuel

• Le secteur informel

Les trois premiers critères retenus dans la résolution de la 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) de 1993 pour définir le secteur informel se réfèrent à : i) l'organisation légale des entreprises, ii) la propriété et iii) le type de comptabilité. L'ensemble des trois critères est intégré au concept des entreprises familiales ou individuelles non constituée en société. Mais cela ne signifie pas que toutes les entreprises familiales de ce type relèvent du secteur informel.

Les entreprises du secteur informel comprennent les entreprises familiales pour compte propre et celles qui emploient du personnel rémunéré. Il est précisé que toutes ces entreprises doivent produire des biens et services marchands. Le critère de destination des produits vient donc s'ajouter à l'identification des entreprises du secteur informel.

Deux autres critères s'ajoutent à la définition des entreprises du secteur informel. Il s'agit du type d'activité économique et de la taille de ces entreprises. Mais pour des raisons de comparaison internationale seuls **les critères de non enregistrement, de la non tenue de comptabilité et de la production marchande seront considérés comme les plus importants**. Les critères de la définition du secteur informel sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Critères de définition des entreprises du secteur informel (15^{ème} CIST)

Critère	Objectif
1. Organisation juridique : entreprise non constituée comme entité légale séparée des propriétaires	Identification des entreprises non constituées en sociétés
2. Propriété : entreprise créée et gérée par des membres de ménages	Identification des entreprises familiales ou individuelles non constituées en société
3. Type de comptabilité : pas de dispositif comptable complet comprenant des bilans comptables	Exclusion des quasi-sociétés des entreprises familiales non constituées en société
4. Destination de la production : au moins certains des produits marchands	- Identification des entreprises familiales ou individuelles non constituées en société produisant des biens et services marchands - Exclusion des entreprises familiales ou individuelles non constituées en société produisant des biens

Critère	Objectif
	exclusivement pour l'utilisation propre du ménage
5. Type d'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des ménages employant du personnel domestique rémunéré - Exclusion possible des entreprises engagées dans l'agriculture et des activités connexes
6.1 Effectif des personnes engagées/employées/employées permanentes inférieur à un nombre n et/ou 6.2 Non enregistrement de l'entreprise et/ou 6.2 Non enregistrement des employés de l'entreprise	Identification des entreprises du secteur informel comme un sous groupe d'entreprises familiales ou individuelles non constituée en société produisant des biens et services marchands.

Le Groupe de Delhi a proposé au total 10 recommandations pour permettre d'assurer un minimum de comparabilité des données au niveau international.

Recommandation 1 : Tous les pays doivent utiliser les critères i) d'enregistrement, ii) de type de comptabilité et iii) de destination des produits pour définir les entreprises du secteur informel.

Recommandation 2 : la spécification du critère de taille dans la définition nationale du secteur informel est laissée à la discrétion des pays. Cependant, pour des analyses internationales, les pays doivent fournir séparément, les données pour les entreprises ayant un effectif d'employés inférieur à 5 personnes. Dans le cas des entreprises à plusieurs établissements, la limite de la taille devrait s'appliquer à l'établissement le plus large.

Recommandation 3 : les pays qui utilisent le critère de taille de l'entreprise devraient fournir des données détaillées aussi bien pour les entreprises enregistrées que pour celles qui ne le sont pas.

Recommandation 4 : les pays qui utilisent le critère de non enregistrement devraient fournir des données détaillées aussi bien pour les entreprises de moins de 5 personnes que pour celles de 5 personnes et plus.

Recommandation 5 : les pays qui incluent les activités agricoles devraient fournir séparément des données pour les activités non agricoles et pour les activités agricoles.

Recommandation 6 : les pays devraient inclure dans le secteur informel, les personnes engagées dans des activités professionnelles ou techniques si ces activités répondent aux critères de définition du secteur informel.

Recommandation 7 : les pays devraient inclure dans le secteur informel les services domestiques rémunérés à moins qu'ils ne soient fournis par des employés domestiques.

Recommandation 8 : les pays devraient suivre le paragraphe 18 de la résolution adoptée par la 15^{ème} CIST, relatif au traitement des travailleurs indépendants en sous-traitance ou des travailleurs à domicile. Les pays devraient fournir séparément les données statistiques pour les deux groupes de travailleurs dans le secteur informel.

Recommandation 9 : les pays couvrant les milieux urbain et rural doivent fournir des données séparées pour les deux milieux

Recommandation 10 : les pays qui réalisent des enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes mixtes doivent faire un effort pour couvrir non seulement les personnes dont l'activité principale s'exerce dans le secteur informel, mais aussi des personnes dont l'activité principale s'exerce dans un autre secteur et qui ont une activité secondaire dans le secteur informel.

Les trois critères d'informalité de l'activité sont ci-après élucidés davantage. Il est aussi important de noter que ces critères s'appliquent désormais à toutes formes d'activités (y compris les professions libérales).

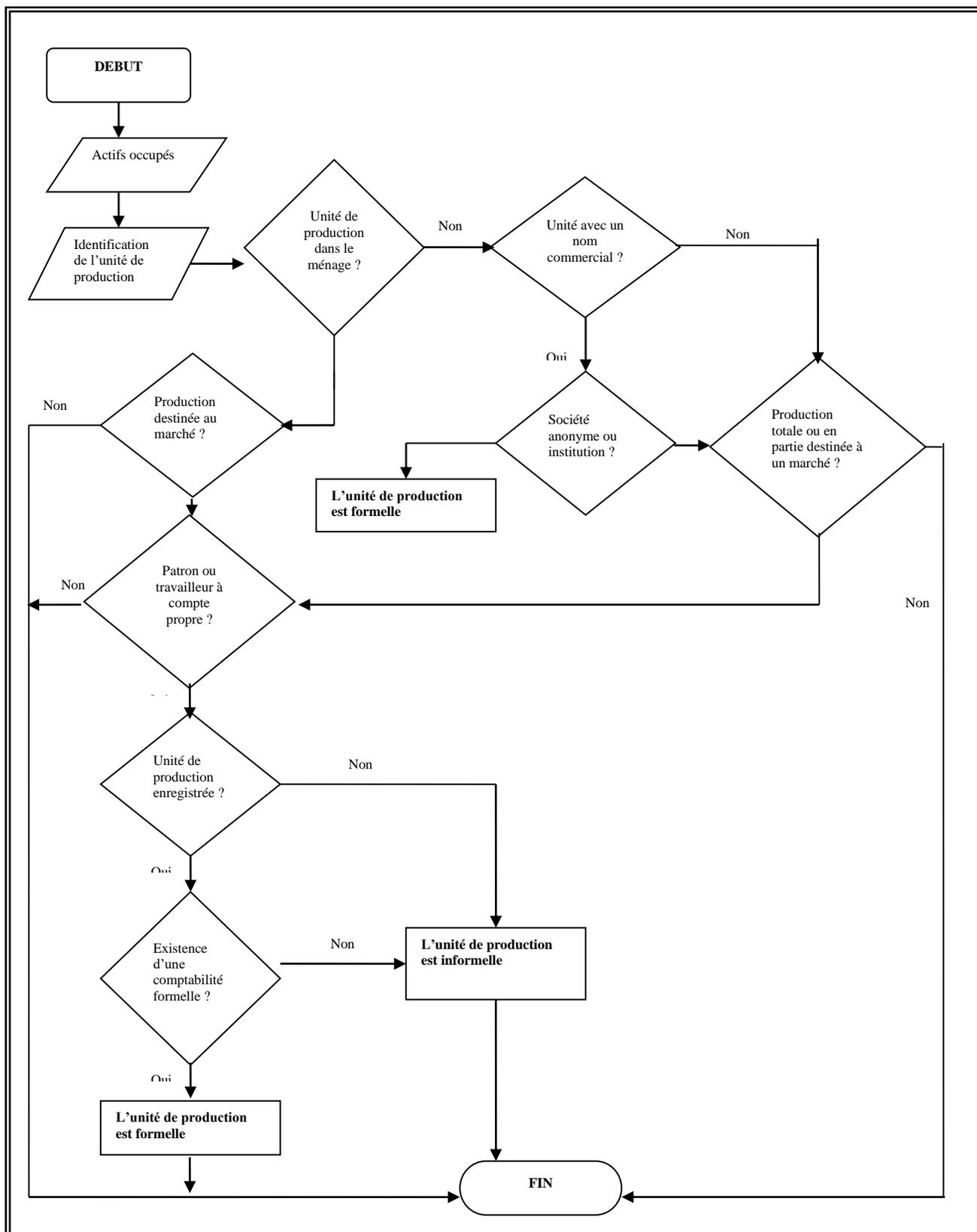
Le non enregistrement des unités de production : l'enregistrement administratif à caractère obligatoire d'une unité de production pour sortir de l'informel diffère selon les pays. En effet, certains pays ont rendu obligatoire l'enregistrement au numéro statistique. Tandis que dans d'autres pays, c'est l'enregistrement fiscal qui est obligatoire pour déclarer l'unité de production formelle. Dans les pays qui pratiquent la politique d'un guichet unique, tous les types d'enregistrement se font à la même place et de façon unique. Dans ce cas, il peut arriver qu'aucun type d'enregistrement n'a de préséance sur l'autre. Dans tous les cas, il faudrait s'assurer du critère d'enregistrement obligatoire des unités de production dans chaque pays.

La non tenue de la comptabilité écrite et formelle : il faudra considérer le système de comptabilité d'entreprise en vigueur dans les pays ou dans les zones d'intégrations auxquelles ils appartiennent. Par exemple, dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, le système de comptabilité en vigueur est le SYSCOA. On parle de comptabilité écrite d'une unité de production, lorsque celle-ci élabore un document de bilan comptable et un compte d'exploitation.

La production des biens et services marchands :

Selon la résolution de la 15^{ème} CIST, les unités de production dont la production est destinée uniquement à leur propre utilisation diffèrent dans leur comportement et leurs objectifs de celles qui produisent pour le marché. Au sens du SCN 1993 ou 2008, les biens et services marchands sont vendus ou échangés sur le marché. Les unités qui ne produisent pas de ces biens sont exclues du secteur informel.

Schéma 2 : Algorithme d'identification de l'informalité de l'activité (Principale, secondaire)



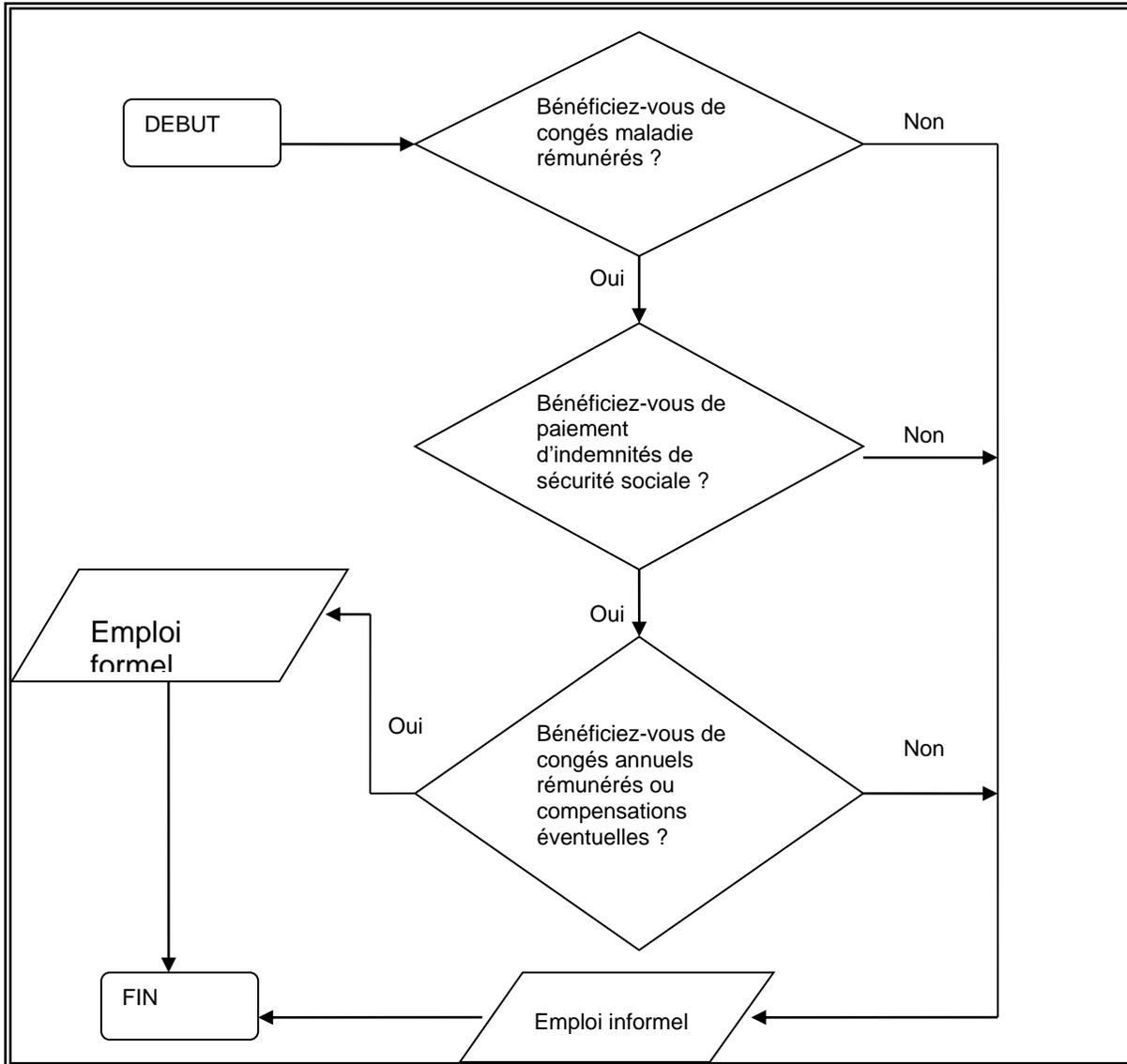
• L'emploi informel

Le concept de l'emploi informel a été adopté par la 17ème CIST de 2003. Sont considérés ayant des emplois informels, les personnes dont l'emploi est, en pratique, non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages (le préavis de renvoi, l'indemnité de licenciement, les congés payés ou les congés de maladies, etc.). Ainsi, l'emploi informel se définit surtout par rapport aux conditions d'exercice des employés aussi bien dans leur emploi principal que secondaire.

De façon opérationnelle, dans les unités de production (formelle, informelle) et dans les ménages, les employés sont considérés être pourvus d'un emploi informel si au moins l'une des conditions suivantes n'est pas remplie (critère d'informalité de l'emploi) :

- paiement par l'employeur d'indemnité de protection de sécurité sociale ;
- congés de maladie rémunérés ;
- congés annuels rémunérés ou compensation éventuelle.

**Schéma 1 : Algorithme d'identification de l'informalité de l'activité
(principale/secondaire)**



Conjugué à un certain nombre de caractéristiques (secteur institutionnel, statut salarial, statut dans l'emploi, branche d'activité, nature de l'activité), la distinction Emploi formel/Emploi informel permet d'établir une structure indicative du bilan de l'emploi (cf. tableau 3 ci-dessous). Cette structure qui peut varier suivant les besoins exprimés par les comptes nationaux permet implicitement de saisir l'ampleur des emplois dans les activités économiques (qu'elles effectivement observées ou non).

Tableau 3 : Bilan de l'emploi (structure indicative)

Secteur institutionnel	Branches d'activité	Statut dans l'emploi suivant le type d'emploi									
		Patrons		Travailleurs pour compte propre		Aides familiaux		Membres de Coopératives de production		Employés	
		Emploi formel	Emploi informel	Emploi formel	Emploi informel	Emploi formel	Emploi informel	Emploi formel	Emploi informel	Emploi formel	Emploi informel
Unité de production formelle	Agro-alimentaire										
	Confection d'articles vestimentaires										
	Bâtiments et travaux publics (BTP)										
	Autres industries										
	Ensemble										
Unité de production informelle	Agro-alimentaire										
	Confection d'articles vestimentaires										
	Bâtiments et travaux publics (BTP)										
	Autres industries										
	Ensemble										
Ménage	Agro-alimentaire										
	Confection d'articles vestimentaires										
	Bâtiments et travaux publics (BTP)										
	Autres industries										
	Ensemble										
Total	Agro-alimentaire										
	Confection d'articles vestimentaires										
	Bâtiments et travaux publics (BTP)										
	Autres industries										
	Ensemble										

• **Le travail décent**

L'intégration des indicateurs du travail décent et productif dans les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fait suite à la reconnaissance de l'importance de cette préoccupation dans le traitement

du problème de la faim et de la pauvreté. Dans ce cadre, une nouvelle cible et de nouveaux indicateurs (approuvés depuis 2008) ont été incorporés à l'OMD 1 (Mettre un terme à la pauvreté et à la faim).

Cette nouvelle cible est libellée comme suit « Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ». Elle impose de fournir des données et informations précises et détaillées régulièrement produites sur l'emploi, en particulier parmi les segments les plus pauvres de la population. Des statistiques, informations et analyses fiables sont donc requises afin de mieux définir les priorités en matière d'emploi sur le marché du travail, d'en assurer un meilleur suivi et de développer des politiques d'emploi plus pertinentes.

Les principaux indicateurs retenus sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ainsi, la plupart des indicateurs du travail décent peuvent être produits sur la base des données d'enquêtes sur l'emploi et le secteur informel. Il convient donc d'attirer l'attention des pays sur l'importance de ces indicateurs qui permettent d'envisager un autre regard sur la qualité de l'insertion sur le marché du travail. En effet, la prise en compte de ces indicateurs ouvre désormais un champ d'analyse plus large que les seules possibilités d'emploi, avec l'examen de préoccupations relatives aux gains adéquats, aux horaires décents, au travail des enfants, à la stabilité et à la sécurité du travail, à l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi, à la sécurité sociale, au dialogue social et à la représentation des travailleurs et des employeurs dans un contexte économique et social qu'il convient de bien caractériser. Ce sont là, autant d'aspects qui permettront de mieux clarifier l'analyse du marché du travail et de formuler des politiques d'emplois plus pertinentes.

Tableau 4 : Aperçu des principaux indicateurs du travail décent

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateurs statistiques	Mesurable à partir de l'enquête?	Liste minimale d'indicateurs communs sur le marché du travail
Possibilités d'emploi (1+2)	M – Ratio emploi /population, 15-64 ans (S)	Oui	X
	M – Taux de chômage (S)	Oui	X
	M – Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, 15-24 ans (S)	Oui	
	M – Emploi informel (S)	Oui	X
	A – Taux d'activité de la population de 15-64 ans	Oui	X
	A – Taux de chômage des jeunes, 15-24 ans (S)	Oui	X
	A – Chômage par niveau d'instruction (S)	Oui	X
	A – Emploi d'après la situation dans la profession (S)	Oui	X
	A – Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée (S)	Oui	
	A – Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole (S)	Oui	
Gains adéquats et emploi productif (1+3)	M – Travailleurs pauvres (S)	Oui	
	M – Taux de bas salaires (S)	Oui	
	A – Rémunération horaire moyenne dans certaines professions (S)	Oui	X
	A – Salaires réels moyens (S)	Oui	
	A – Salaire minimum en pourcentage du salaire médian	Oui	
	A – Indice des salaires dans le secteur manufacturier	Oui	
	A – Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle (S)	Oui*	
Horaires décents (1+3)	M – Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine; durée «habituelle») (S)	Oui	X
	A – Heures habituellement travaillées (tranches horaires types) (S)	Oui	X
	A – Heures travaillées par an et par personne (S)	Oui	X

Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateurs statistiques	Mesurable à partir de l'enquête?	Liste minimale d'indicateurs communs sur le marché du travail
	A – Taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S)	Oui	X
	F – Congés annuels payés	Oui	
Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée (1+3)	F – Horaires de travail asociaux/inhabituels	Oui	
	F – Protection de la maternité	Non	
Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir (1+3)	M – Travail des enfants	Oui	
	A – Formes dangereuses de travail des enfants (S)	Oui	
	F – Autres pires formes de travail des enfants (S)	Non	
	F – Travail forcé (S)	Non	
Stabilité et sécurité du travail (1, 2+3)	M – Pourcentage d'emplois non permanents (S)	Oui	X
	M – Durée moyenne en années des emplois non permanents (S)	Oui	
	A – Effectifs des travailleurs occasionnels ou journaliers (S)	Oui	
	A – Revenu moyen mensuel des travailleurs occasionnels/ journaliers (S)	Oui	
Egalité de chances et de traitement dans l'emploi (1, 2+3)	M – Ségrégation professionnelle selon le sexe	Oui	
	M – Proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88	Oui	
	A – Ecart salarial entre hommes et femmes (salariés permanents)	Oui	
	A – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail	Non	
	A – Mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux	Non	
	F – Mesure de dispersion pour la répartition sectorielle/ professionnelle des travailleurs migrants	Oui**	
	F – Mesure de l'emploi des personnes handicapées	Non	
Sécurité du milieu de travail (1+3)	M – Taux de lésions professionnelles mortelles	Non	
	A – Taux de lésions professionnelles non mortelles	Non	
	A – Temps perdu du fait de lésions professionnelles	Non	
	A – Inspection du travail (nombre d'inspecteurs pour 10 000 salariés)	Non	
Sécurité sociale (1+3)	M – Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)	Oui	
	A – Dépenses de soins de santé non directement acquittées par les ménages	Oui	
	A – Pourcentage de la population ayant accès à des prestations de soins de santé (de base) (S)	Oui	
	F – Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension (S)	Oui	
Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs (1+4)	M – Taux de syndicalisation (S)	Oui	
	M – Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]	Non	
	M – Taux de couverture de la négociation collective (S)	Non	
	M – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale et négociation collective)	Non	
	A – Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées	Non	
Contexte économique et social du travail décent	C – Enfants non scolarisés (% par âge) (S)	Oui	
	C – Pourcentage estimé de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH	Oui	
	C – Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance)	Oui	
	C – Inégalité des revenus (rapport interdécile D9/D1, revenus ou consommation)	Oui	
	C – Taux d'inflation (CPI)	Non	
	C – Emploi par branche d'activité économique	Oui	
	C – Taux d'alphabétisation des adultes (S)	Oui	X
	C – Part du travail dans le PIB	Oui***	
	C (supplémentaire) – PIB réel par habitant en PPA en dollars E.-U. (niveau et taux de croissance)	Non	
	C (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)	Oui	
	C (supplémentaire) – Inégalité des salaires/des revenus (rapport interdécile D9/D1) (s.o.)	Oui	

Notes : M : Indicateurs principaux du travail décent

F : Indicateurs pouvant être inclus à l'avenir

(*) : Oui, mais pas toujours systématique dans les enquêtes

(***) : Estimable soit à partir des données de l'enquête, soit à partir des informations de la comptabilité nationale.

A : Indicateurs supplémentaires du travail décent

C : Indicateurs du contexte économique et social du travail décent

(**) : Peut être produit si le pays le désire

Le tableau 4 renseigne également sur la liste minimale d'indicateurs communs sur le marché du travail que devrait pouvoir fournir une enquête sur l'emploi. Cette liste est à compléter par une série d'indicateurs, notamment le taux d'inactivité, le niveau d'instruction des actifs occupés, le pourcentage des individus de 25 à 29 ans ayant achevé des études supérieures, le taux d'analphabétisme des individus de 15 ans et plus, le taux de chômage de longue durée (plus d'un an), effectif de la population active, de la population en âge de travailler.

3.2 Critères de choix d'un dispositif d'enquête

Plusieurs critères président à la détermination du choix d'un dispositif d'enquête sur l'emploi et le secteur informel. Ces critères tiennent généralement compte des aspects suivants :

- la périodicité de l'enquête ;
- la comparabilité des informations des différentes éditions de l'enquête ;
- sa capacité à mesurer les indicateurs classiques sur le marché du travail tels que la population active, la population inactive, la population active occupée, la population au chômage, la durée du chômage, la rémunération du travail, etc. ;
- le respect des normes, standard et concepts internationaux, préconisés par les organismes internationaux tels que le BIT ;
- la possibilité de mesurer les indicateurs sur une catégorie d'individus, sur une subdivision territoriale ;
- la précision des estimateurs ;
- le coût (direct, indirect) de sa mise en œuvre.

3.3 Supports méthodologiques

- Questionnaires (phases 1 et 2) ;
- Manuels (agent enquêteurs, superviseurs, saisie : phases 1 et 2)
- Nomenclatures (professions – CITI Rev 3, activité – NAEMA)
- Aide mémoire pour le traitement des données (phases 1 et 2).

Les nomenclatures utilisées ainsi que le cadre conceptuel général des enquêtes sur l'emploi et sur le secteur informel doivent être conformes aux outils et définitions adoptés par la comptabilité nationale, elle-même fondée sur les outils et cadres conceptuels développés et approuvés au niveau international. Il convient donc que les statisticiens d'enquêtes soient à l'écoute des besoins exprimés par les comptables nationaux et soient en mesure d'y répondre rapidement.

3.4 Logique de l'analyse des données

Les principes de la méthode

- Pour chacun des chapitres abordés, identifier le thème que l'on veut analyser.
- Exprimer explicitement la problématique à laquelle on souhaite apporter une réponse. Pour cela, il serait bon que les analystes aient une assez bonne connaissance des besoins d'informations exprimés

par les Cellules DSRP ou par les Observatoires de la pauvreté et du marché de l'emploi ou même des préoccupations sociales susceptibles d'être à la une de l'actualité socio-économique et politique.

- Identifier les outils statistiques et/ou méthodologiques à utiliser ainsi que les indicateurs adéquats pour répondre à la préoccupation soulevée.
- Examiner si les données disponibles permettent d'envisager une telle analyse.
- Interpréter de façon concise les résultats obtenus et mettre clairement en évidence la principale conclusion de la préoccupation analysée.

La démarche

- Hiérarchiser ses idées et définir au départ une série de tableaux d'analyse susceptibles de répondre à chacune des préoccupations à examiner.
- Enrichir au besoin lors de l'analyse, cette liste de tableaux avec quelques tableaux supplémentaires bien à propos.
- Définir l'approche méthodologique de l'analyse à réaliser (en ayant en idée les différentes étapes décrites (Explorer ► Décrire ► Expliquer/vérifier ► Maîtriser).

Le résultat final attendu

- Le résultat final de l'analyse des données d'enquêtes doit aboutir à la production d'un rapport d'analyse concis et répondant aux différentes préoccupations soulevées ;
- Les tableaux et représentations graphiques doivent être pertinents pour que les résultats puissent être compris par les lecteurs du rapport ;
- Ce rapport analytique concis ne doit pas dépasser 80 pages (annexes, sommaire, résumé compris) et mettre clairement en lumière les principales orientations de politiques économiques et sociales telles qu'elles ressortent des différentes analyses.

3.5 Plans d'analyse indicatifs

Les encadrés n°3 et 4 résument de façon indicatives les premières analyses que pourraient fournir les données collectées lors des phases 1 et 2 du dispositif d'enquêtes en phase 1 et 2.

Encadré 3 : Plan d'analyse de la phase 1

Sigle et abréviation
Liste des tableaux
Liste des graphiques
Avant-propos
Résumé

Introduction

I. Caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages

- 1.1 Structure par âge et sexe de la population et des ménages
- 1.2 Dynamique migratoire
- 1.3 Structure et composition des ménages
- 1.4 Scolarisation, fréquentation scolaire et alphabétisation

II. Caractéristiques socioéconomiques des actifs

- 2.1 Situation des inactifs
- 2.2 Chômage
 - Taux de chômage au sens du BIT
 - Taux de chômage au sens large
 - Caractéristiques des chômeurs (*profil, mode recherche d'emploi, type d'emploi recherché, etc.*)
 - Durée du chômage
 - Prétentions salariales et salaires de réservation des chômeurs
- 2.3 Bilan de l'emploi (*Emploi formel, emploi informel*)
- 2.4 Taux d'activité
- 2.5 Insertion sur le marché du travail
 - Ratio emploi/population
 - Part des travailleurs pour compte propre et des travailleurs non rémunérés dans le total des emplois (\cong taux d'emplois vulnérables)
 - Proportion de salariés dans le secteur non agricole
 - Adéquation emploi/formation
- 2.6 Structure et dynamique des emplois dans l'emploi principal
- 2.7 Revenus du travail et ses principales caractéristiques
 - Revenus (*horaire, hebdomadaire, moyen, médian*) du travail dans l'emploi principal
 - Revenu minimum en pourcentage du revenu médian
 - Taux de bas salaires (moins de deux tiers du revenu horaire médian)
 - Horaires de travail
- 2.8 Conditions d'activité
 - Taux de sous emploi (visible, invisible, global)
 - Taux de salarisation
 - Sécurité au travail (*prévalence des accidents de travail, assurance dans l'emploi principal, respect de la grille de convention des salaires, respect des avancements, arriérés de salaire*)
 - Dialogue social (*taux de syndicalisation, Pourcentage de victime de licenciement, taux de grève, profil des revendications*)
- 2.9 Profil et caractéristiques des emplois secondaires
 - Pluriactivité (taux, nombre moyen d'emploi secondaires)
 - Profil par branche d'activité/CSP /Secteur institutionnel des emplois (activité principale, activité secondaire)
 - Revenus (*horaire, hebdomadaire, moyen, médian*) du travail dans l'emploi secondaire

III. Habitat, statut d'occupation du logement et équipements des ménages

- 3.1 Caractéristiques et statut d'occupation du logement
- 3.2 Éléments de confort des ménages
- 3.3 Biens d'équipements des ménages

IV. Trajectoires et perspectives

- 4.1 Mobilité sociale (*profil social des parents vs profil social de l'enquêté(e)*)
- 4.2 Mobilité professionnelle (*Csp parent vs Csp enquêté(e), SI parent vs SI enquêté(e)*)
- 4.3 Matrice de transition dans l'emploi (*CSP, SI : Emploi antérieur vs Emploi actuel*)
- 4.4 Perspectives

V. Principales conclusions et axes de recommandations des politiques de l'emploi

- 6.1 Principales conclusions
- 6.2 Axes de recommandations des politiques de l'emploi

VI. Bibliographie

Annexes

Encadré 4 : Plan d'analyse de la phase 2

Sigle et abréviation
Liste des tableaux
Liste des graphiques
Avant-propos
Résumé

Introduction

I. Conditions d'activité du secteur informel

- 1.1 Effectifs et structure des UPI par branche et secteur d'activité des unités de production informelles
- 1.2 Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel
- 1.3 Sécurité au travail (% d'employés de l'UPI inscrits à la CNPS, % d'UPI ayant souscrit à une assurance pour la couverture des risques de métier, respect de la grille de convention des salaires, respect des avancements, arriérés de salaire)
- 1.4 Dialogue social (taux de syndicalisation, Pourcentage de victime de licenciement, taux de grève, profil des revendications)
- 1.5 Taux de syndicalisation
- 1.6 Evolution du nombre d'UPI effectivement observées en 2010 (\cong Création brutes d'UPI)

II. Main d'œuvre et emploi dans le secteur informel

- 2.1 Organisation du travail dans le secteur informel
- 2.2 Bilan de l'emploi dans le secteur informel (*Emploi formel, emploi informel*)
- 2.3 Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel
- 2.4 Caractéristiques sociodémographiques des actifs dans le secteur informel
- 2.5 Rémunération et horaire du travail dans le secteur informel

III. Capital, investissement et financement dans le secteur informel

- 3.1 Dotations, structure et caractéristiques du capital des UPI
 - 3.1.1 Dotation et structure du capital
 - 3.1.2 Caractéristiques du capital
 - 3.1.3 Origine et mode de financement du capital
- 3.2 Investissement et emprunt dans le secteur informel
 - 3.2.1 Montants et structure des investissements
 - 3.2.2 Emprunt dans le secteur informel

IV. Production, insertion et concurrence

- 4.1 Production
 - 4.1.1 Principaux agrégats informels
 - 4.1.2 Indicateurs du niveau d'activité des UPI
 - 4.1.3 Performance comparée des UPI
 - 4.1.4 Saisonnalité de l'activité des UPI
- 4.2 Insertion des UPI dans le circuit économique
 - 4.2.1 Qualité de l'insertion des UPI sur le marché du travail (*Ratio Emploi/population, % de salariées dans le secteur non agricole, part des travailleurs pour compte propres et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois*)
 - 4.2.2 Origine des matières premières utilisées par les UPI
 - 4.2.3 Destination du chiffre d'affaires des UPI
- 4.3 Concurrence subie par les UPI
 - 4.3.1 Origine de la concurrence subie par les UPI
 - 4.3.2 Mode de fixation des prix dans le secteur informel

V. Le secteur informel et l'Etat

- 5.1 Enregistrement auprès des structures officielles
- 5.2 Problèmes rencontrés avec l'Etat et mode de règlement
- 5.3 Les barrières à la formalisation des activités des UPI auprès de l'Etat

VI. Problèmes rencontrés par les UPI et leurs perspectives

- 6.1 Problèmes rencontrés et les stratégies adaptatives des UPI
 - 6.1.1 Principales difficultés rencontrées par les UPI
 - 6.1.2 Aides souhaitées par les UPI
 - 6.1.3 Utilisation d'un potentiel crédit par les UPI
 - 6.1.4 Stratégies adaptatives des UPI
- 6.2 Perspectives d'avenir des UPI d'après les chefs

VII. Principales conclusions et axes de recommandations des politiques de l'emploi

- 6.1 Principales conclusions
- 6.2 Axes de recommandations des politiques par rapport au secteur informel

VIII. Bibliographie

Annexes

IV. Le traitement statistique des données

4.1 Traitement et analyse des données de la phase 1 (enquête Emploi)

Le traitement de la phase 1, une fois que les données collectées ont été saisies est beaucoup plus aisé que celui de la phase 2. Il se fait en trois étapes :

L'apurement des données. Cette étape permet d'une part de s'assurer que les unités enquêtées l'ont été conformément au plan d'échantillonnage prévu et d'autre part, de vérifier tous les contrôles de cohérence inter et intra modules et l'adéquation des réponses au système de codification retenu pour l'enquête. Elle se poursuit avec la détermination du coefficient d'extrapolation et la production de quelques tableaux d'analyse de contrôle (effectif de la population, répartition de cette population par sexe, effectif total des emplois, situation dans l'activité de la population et des chefs de ménage, etc.). La production de ces premiers tableaux d'analyse est très importante et permet de décider de commencer l'analyse proprement dite des données ou d'approfondir les travaux d'apurement. A titre illustratif, il serait peu vraisemblable d'avoir dans une enquête moins de 50% des chefs de ménages qui ne soient pas occupés. Cela traduirait des erreurs de codification dans les données et il conviendrait de les examiner plus en profondeur. De même, une structure par sexe de la population donnant un net avantage (+/- 15%) à un sexe par rapport à un autre mérite de revenir à un examen plus approfondi des données. Généralement, AFRISTAT fournit à ses Etats membres un aide mémoire qui accompagne le dossier de réalisation de l'enquête emploi.

La production des tableaux d'analyse. Cette étape prend en compte certains traitements particuliers qu'il convient au préalable de faire sur les données brutes collectées, une fois que leur qualité a été validée. Il s'agit par exemple de la détermination des principales variables de travail (situation dans l'activité, secteur institutionnel, catégorie socioprofessionnelles, groupes socioéconomiques, branche d'activité, groupes de classification des professions pour les besoins d'analyse, revenu moyen mensuel, source des revenus, niveau d'instruction, ancienneté moyenne dans l'emploi, typologie des ménages, etc.). Elle se poursuit avec la détermination des principaux indicateurs liés à l'activité, au chômage, au sous-emploi (visible, invisible), au travail décent (cf. tableau 3), à l'élaboration du bilan de l'emploi (matrices des emplois – offre d'emploi et demande d'emploi), etc. Cette étape se caractérise par la production de l'ensemble des tableaux indispensables pour démarrer la rédaction du rapport d'analyse. En général, AFRISTAT fournit également à ses Etats membres, l'aide mémoire pour l'analyse des données de l'enquête emploi (phase 1).

La rédaction du rapport d'analyse. Elle commence avec l'exploitation des tableaux produits précédemment, éventuellement avec la production de tableaux supplémentaires. Elle se prolonge éventuellement avec l'élaboration de techniques d'analyse factorielle et des modèles économétriques (modèles explicatifs) afin de chercher à mieux comprendre les phénomènes que l'on étudie (cf. point 5.3 relatif à la logique de l'analyse des données d'enquêtes) en conformité avec le plan d'analyse de la phase 1 qui a été retenu.

L'examen des préoccupations fondamentales. C'est un aspect tellement important que nous décidons d'y revenir même s'il a été abordé plus haut. Il convient de façon spécifique d'accorder un intérêt tout particulier à l'examen des points suivants :

- Echantillonnage et mise à jour de la base de sondage ;
- Composition et organisation des équipes techniques ;
- Apurement des données ;
- Calcul des coefficients de pondération de la phase 1 ;
- Identification des chefs d'unités de production informelle (CUPI)
 - * Dans leur activité principale
 - * Dans leur activité secondaire
 - * Elaboration de la base de sondage consolidée des CUPI.

4.2 Traitement de la phase 2 (enquête sur le secteur informel)

Le traitement statistique de données de la phase 2 distingue globalement en trois étapes : la validation de l'identification des chefs d'unité de production informel et des unités de production informelle qui ont été enquêtées, l'apurement des données collectées, la production des tableaux d'analyse et la rédaction du rapport d'analyse.

La validation de l'identification des unités de production informelle enquêtée. Quelle que soit l'approche retenue (enquête en phases, enquête intégrée), la validation de l'identification des unités de production informelle (UPI) est un préalable indispensable. Elle permet de répondre aux deux questions suivantes : i) toutes les unités enquêtées proviennent-elles de l'enquête emploi (Phase 1) ? ii) Dans l'affirmative sont-elles effectivement des unités de production informelle ? L'échantillon finale des UPI sera composée des UPI effectivement enquêtées en phase 2 sachant son chef a été identifié en phase 1 (soit en activité principale, soit en activité secondaire). En outre, cette procédure permet de préparer la détermination des coefficients de pondération de la phase 2, les estimations des effectifs de chefs d'UPI de la phase 1 et de la phase 2 devant être plus ou moins comparables. Par contre, cela n'aura aucun sens de comparer les effectifs des emplois entre les deux phases, ces deux chiffres étant en principe différent. En phase 2 en plus d'identifier l'effectif des CUPI (comme en phase 1), l'enquête permet de faire le point sur l'effectif de la main d'œuvre dans le secteur informel.

L'apurement des données de la phase 2. Cette étape qui fait suite à la précédente permet de vérifier tous les contrôles de cohérence inter et intra modules et l'adéquation des réponses au système de codification retenu pour l'enquête. Elle se poursuit avec la détermination du coefficient d'extrapolation et la production de quelques tableaux d'analyse de contrôle [effectif des CUPI par type (activité principale, secondaire), branche d'activité (conformément à la classification retenue en phase 1) et par statut de l'emploi (patron, associé, travailleur pour compte propre)]. La production de ces premiers tableaux d'analyse est très importante et permet de décider de commencer l'analyse proprement dite des données ou d'approfondir les travaux d'apurement. AFRISTAT fournit

à ses Etats membres un aide mémoire pour l’apurement des données de la phase 2 qui accompagne généralement le dossier de réalisation de l’enquête sur le secteur informel.

La production des tableaux d’analyse. Cette étape prend également en compte certains traitements particuliers qu’il convient au préalable de faire sur les données brutes collectées, une fois que leur qualité a été validée. Il s’agit par exemple de la détermination des principales variables de travail (la nature de l’activité exercée (à titre principal ou secondaire), le secteur institutionnel, la catégorie socioprofessionnelles, le groupes socioéconomiques, la branche d’activité, le groupes de classification des professions pour les besoins d’analyse, revenu moyen mensuel, source des revenus, niveau d’instruction, ancienneté moyenne dans l’emploi, etc.). Elle se poursuit avec la détermination des principaux indicateurs conformément au plan d’analyse de la phase 2. Cette étape se caractérise par la production de l’ensemble des tableaux indispensables pour démarrer la rédaction du rapport d’analyse de la phase 2. En général, AFRISTAT fournit également à ses Etats membres, l’aide mémoire pour l’analyse des données de l’enquête sur le secteur informel (phase 2).

La rédaction du rapport d’analyse. Elle commence avec l’exploitation des tableaux produits précédemment, éventuellement avec la production de tableaux supplémentaires. Elle se prolonge éventuellement avec l’élaboration de techniques d’analyse factorielle et des modèles économétriques (modèles explicatifs) afin de chercher à mieux comprendre les phénomènes que l’on étudie (cf. point 5.3 relatif à la logique de l’analyse des données d’enquêtes) en conformité avec le plan d’analyse de la phase 2 retenu.

L’examen des préoccupations fondamentales. C’est un aspect tellement important que nous décidons d’y revenir même s’il a été partiellement esquissé plus haut. Il convient de façon spécifique d’accorder un intérêt tout particulier à l’examen des points suivants :

- **La production totale des unités de production informelles (mensuelle)**

La détermination de la production permet de mettre en lumière un problème conceptuel qui est bien souvent passé sous silence alors que ses conséquences sur les agrégats estimés sont très importantes. Il est important de raisonner en terme de production totale au lieu de production marchande (valeur de la production totale excluant l’autoconsommation) afin d’assurer la cohérence globale de la structure des comptes avec les charges effectivement supportées par les UPI et la production réelle totale qui leurs sont associées.

$$\begin{array}{rcccl}
 \text{Production} & & \text{Valeur totale du chiffre} & & \text{(Valeur totale du} & & \text{Dépenses et} & & \text{Valeur totale du} \\
 \text{totale} & = & \text{d'affaires des produits} & + & \text{chiffre d'affaires} & - & \text{charges sur les} & + & \text{chiffre d'affaires pour} \\
 & & \text{vendus après} & & \text{des} & & \text{produits} & & \text{les services fournis} \\
 & & \text{transformation} & & \text{produits vendus en} & & \text{vendus en} & & \text{(y compris} \\
 & & \text{(y compris} & & \text{l'état (y compris} & & \text{l'état (D1AT)} & & \text{autoconsommation)} \\
 & & \text{autoconsommation)} & & \text{autoconsommation)} & & & &
 \end{array}$$

• **La consommation intermédiaire (mensuelle)**

$$\text{Consommation intermédiaire} = \sum_i \text{Dépenses}_i$$

Avec :

Depenses₁ = Valeurs totales des achats de matières premières (D1BT)

Depenses₂ = Dépenses de loyer

Depenses₃ = Dépenses d'eau

Depenses₄ = Dépenses en gaz

Depenses₅ = Dépenses en électricité

Depenses₆ = Dépenses en téléphone, Internet

Depenses₇ = Dépenses en combustibles, carburant, éclairage

Depenses₈ = Dépenses en petits outillages et fournitures

Depenses₉ = Dépenses de transport et manutention

Depenses₁₀ = Dépenses d'assurances

Depenses₁₁ = Dépenses de réparation des véhicules et motocycles

Depenses₁₂ = Dépenses de réparation des équipements de communication

Depenses₁₃ = Dépenses totales des autres réparations

Depenses₁₄ = Dépenses totales des autres services

En toute rigueur, l'estimation de la consommation intermédiaire devrait tenir compte de la déduction de la variation des stocks des matières premières, du traitement de la formation de capital fixe (*est-il systématiquement entièrement utilisé au cours d'une même période comptable ?*) ainsi que du traitement qui est fait de la rémunération des salariés (les biens et services fournis aux salariés sont-ils destinés à leur consommation propre ou à être utilisé dans le processus de production. En omettant volontairement de prendre en compte tous ces aspects, on crée un biais dans l'estimation de la consommation intermédiaire dans la détermination de cette composante, par rapport à celui fourni pour la comptabilité nationale. Ce traitement impose de ne pas oublier de mensualiser les déclarations de dépenses qui ne le sont pas.

• **La masse salariale**

L'estimation de la masse salariale ne concerne en effet que les travailleurs dépendants. Les travailleurs indépendants (patrons, comptes propres, associés) sont rémunérés par leur revenu mixte. Cet agrégat est estimé comme suit :

$$\text{Masse salariale} = \text{Valeur totale des rémunérations des travailleurs dépendants} + \text{Valeur totale des primes et avantages perçus par les Travailleurs dépendants (y compris cotisations sociales)}$$

• **La valeur ajoutée brute (mensuelle)**

L'enquête devrait permettre d'estimer la valeur ajoutée nette suivant la formule :

$$\text{Valeur ajoutée brute} = \text{Production totale} - \text{Consommation intermédiaire} - \text{Consommation de capital fixe}$$

Mais en réalité, la valeur ajoutée qui est estimée ne prend pas en compte la consommation de capital fixe (CCF) dont dispose les UPI. Cette CCF mesure en réalité la valeur de la dépréciation du capital possédé par les UPI. En l'absence de toute information sur le taux de dépréciation des différentes composantes du capital des UPI, cet aspect n'est pas pris en compte dans le traitement. Lors du traitement des données de l'enquête, on suppose donc que la consommation de capital fixe est nulle.

L'enquête permet donc d'estimer comme suit la valeur ajoutée brute des UPI :

$$\begin{array}{rcccl} \text{Valeur ajoutée} & & & & \\ \text{brute} & = & \text{Production} & - & \text{Consommation} \\ & & \text{totale} & & \text{intermédiaire} \end{array}$$

• **La production intérieure brute (PIB)**

La production intérieure brute (PIB) des unités de production informelle est estimée suivant l'approche directe et l'optique Production comme suit :

$$PIB = \sum_{i=1}^N \text{Valeur ajoutée brute}_i$$

Avec Valeur ajoutée brute_i correspondant à la valeur ajoutée brute estimée pour l'UPI considérée pour le mois de l'année précédent l'enquête.

• **Les impôts (mensuels)**

$$\text{Impôts} = \sum_{i=1}^4 X_i$$

Avec :

X₁ = Impôts (patentes, impôt libératoire)

X₃ = Droit d'enregistrement et de bail

X₂ = Impôts locaux (ticket, taxe d'occupation de la voie publique, etc.)

X₄ = Autres impôts et taxes

Ces déclarations de charges fiscales étant généralement annuelles, il convient de ne pas oublier de les mensualiser (simple division par 12).

• **Excédent brut d'exploitation (EBE)**

$$\text{Excédent brut d'exploitation} = \text{Valeur ajoutée brute} - \text{Masse salariale} - \text{Impôts} - \text{Intérêts versés}$$

• **Rémunération mensuelle des actifs du secteur informel**

Elle tient compte de l'évaluation du coût de la force de travail (pour les travailleurs dépendants) avec l'estimation de la masse salariale mais aussi du revenu mixte des travailleurs indépendants (patrons, associés, travailleurs pour compte propre).

Rémunération mensuelle	=	Excédent brut d'exploitation	×	Effectif des Patrons et associés / Nombre total des travailleurs indépendants	+	Primes et avantages perçus	S'il s'agit d'un patron ou d'un associé
Rémunération mensuelle	=	Excédent brut d'exploitation	×	Effectif des comptes propres / Nombre total des travailleurs indépendants	+	Primes et avantages perçus	S'il s'agit d'un travailleur pour compte propre
Rémunération mensuelle	=	Masse salariale					S'il s'agit des travailleurs dépendants rémunérés
Rémunération mensuelle	=	0					S'il s'agit des travailleurs dépendants non rémunérés

• **Annualisation des agrégats mensuels estimés**

L'annualisation de la valeur mensuelle de certains agrégats (achats de matières premières, dépenses en produits vendus en l'état, autoconsommation) est déterminée proportionnellement à la valeur annuelle du niveau d'activité (chiffre d'affaire mensuel déclaré – **C2DT**/ chiffre d'affaires annuel – **CA annuel**) et en tenant compte du nombre des mois effectifs d'activité. Cette information est implicitement prise en compte dans la détermination du chiffre d'affaires annuel ainsi appelé par abus de langage. Il s'agit en réalité du chiffre d'affaire sur la période d'activité qui peut-être égale ou inférieure à l'année. Les traitements futurs devraient donc bien mettre en évidence la durée d'activité des UPI.

Ces informations permettent d'annualiser les estimations mensuelles relatives à la consommation intermédiaire, à la masse salariale et aux impôts. Sous réserve de ces traitements, les valeurs des agrégats annualisés sont déterminées comme mentionné plus haut.

Tableau 5 : D6a - Comment a varié l'activité (chiffre d'affaires) de votre établissement au cours de l'année écoulée ?
[Mois de référence : à préciser par rapport à la date de l'enquête (mois de collecte modal)]

Rythme	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
1. Maximum												
2. Moyen												
3. Minimum												
0. Aucune activité												
Réponse	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

D6b : Estimation du rapport chiffre d'affaires (CA) maximum sur recette minimum (En unité monétaire) :

D6b1=Recette mensuelle maximale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

D6b2=Recette mensuelle minimale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

A partir de D6b, on détermine le ratio $Ratio = (D6b1 / D6b2) > 0$ et on valorise les informations du tableau D6a suivants les cas de figure ci-après :

Cas N° 1 : Le mois de référence est un mois d'activité maximale

CA maxi = Chiffre d'affaires déclaré (C2DT)

CA mini = CA maxi / Ratio

CA moyen = (CA maxi + CA mini)/2

Cas N° 2 : Le mois de référence est un mois d'activité moyenne

CA moyen = Chiffre d'affaires déclaré (C2DT)

CA mini = $2 \times CA \text{ maxi} / (1 + Ratio)$

CA maxi = $2 \times Ratio \times CA \text{ moyen} / (1 + Ratio)$

Cas N° 3 : Le mois de référence est un mois d'activité minimale

CA mini = Chiffre d'affaires déclaré (C2DT)

CA maxi = Ratio x CA mini

CA moyen = $[(1 + Ratio) \times CA \text{ mini}] / 2$

Cas N° 4 : L'UPI n'a pas exercé d'activité

Chiffre d'affaires déclaré (C2DT) = CA mini = CA maxi = CA moyen = 0

Ces traitements imposent aux valeurs estimées du chiffre d'affaires d'être comprises dans la limite fournie par le coefficient Ratio. Selon que les déclarations du niveau d'activité correspondent à un maximum, un moyen ou un minimum, on calcule le niveau du chiffre d'affaire tenant compte de la variabilité « *saisonnalité* » pour chaque mois de l'année. Finalement, le chiffre d'affaire de l'UPI sur la période d'activité est estimée comme suit :

$$\text{Chiffre d'affaires annuel} = \sum_{i=1}^N CA_i$$

N étant la durée totale d'activité de l'UPI (qui peut-être inférieure ou égale à l'année)

Le chiffre d'affaires annuel est donc défini comme étant la somme des chiffres d'affaires mensuels estimés à partir de la procédure décrite ci-dessus.

Chiffre d'affaire annuel : $CA \text{ annuel} = \text{Chiffre d'affaires annuel} = \sum_{i=1}^N CA_i$

Tableau 6: Bilan synoptique de l'estimation des principaux agrégats du secteur informel

Agrégats	Estimation <u>mensuelle</u>	Estimation <u>annuelle</u>
Valeur totale des achats en matières premières	D1BT	$D1BT_{an} = D1BT \times (CA \text{ annuel} / C2DT)$
Valeur totale des achats de produits vendus en l'état	D1AT	$D1AT_{an} = D1AT \times (CA \text{ annuel} / C2DT)$
Production	Production totale	$Prod_{an} = CA_{annuel} - D1BT_{an}$
Consommation intermédiaire	Consommation intermédiaire	$CI_{an} = D1AT_{an} + \sum_{i=2} N_i \text{Depenses}_i$
Masse salariale	Masse salariale	$MS_{an} = \sum_{i=2} N_i \text{Masse salariale}_i$
Impôts et taxes	Impôts	$Impôts_{an} = \sum_{i=2} N_i \text{Impôts}_i$
Valeur ajoutée brute	Valeur ajoutée brute	$VA_{an} = Prod_{an} - CI_{an}$
Excédent brut d'exploitation	Excédent brut d'exploitation	$EBE_{an} = VA_{an} - (MS_{an} + Impôts_{an})$
Production du mois j	$Prod(j) = CA(j) - D1BT \times [CA(j) / C2DT]$	-
Production intérieure brute	PIB	$PIB_{An} = \sum_{i=1} VA_{An}_i$

On constate ainsi que les agrégats et indicateurs produits par l'approche directe sont fournis par l'enquête sans préjuger d'une quelconque hypothèse de stabilité de comportements des UPI pour tel ou tel aspect de son système de production. La présentation du détail des traitements statistiques des données permet d'illustrer (au moins en partie) les raisons des écarts entre les estimations de la comptabilité nationale et celles fournies par les enquêtes sur le secteur informel. Cet éclairage permet à tous, de situer les sources des divergences et

d'initier la réflexion sur les améliorations envisageables afin de réduire les écarts entre les différentes estimations.

V. L'utilisation des données sur l'emploi et le secteur informel par la comptabilité nationale

Les différentes versions du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et de 2008 précisent bien le cadre d'utilisation envisageable des données des enquêtes sur l'emploi, le secteur informel et les dépenses de consommation des ménages.

Pour le cas spécifique des données sur l'emploi et le secteur informel, le champ de la demande exprimable pour les besoins d'élaborations des comptes nationaux est le suivant :

Par rapport à l'enquête Emploi :

Pratiquement toutes les activités de production mettent en œuvre du travail. Mesurer celui-ci est donc un moyen supplémentaire pour évaluer le montant de la production, d'autant plus appréciable en cas de non enregistrement statistique important. Le Système de comptabilité nationale aborde cette question de deux points de vue :

- **sous l'angle démographique (l'emploi)** : il s'agit de fournir l'effectif des personnes employées, avec leur statut dans l'emploi et à la population active occupée qu'elles constituent. Cette information permet, lorsque l'enquête est réalisée sur l'ensemble du territoire national de proposer une matrice des emplois assez fiable à partir des données collectées auprès des ménages. Cette matrice (labour supply) fournit des informations détaillées sur l'effectif des emplois (cf. tableau 4) suivant certaines déclinaisons (branche d'activité ou une classification plus fine, secteur institutionnel, statut dans l'emploi (patrons, associés, travailleurs pour compte propre, aide familial, membre de groupement coopératif, employé), nature de l'emploi (formel, informel), milieu de résidence et/ou strate). La date de réalisation de l'enquête constitue un bon repère pour apprécier l'effectif ainsi obtenu. Mais la matrice des emplois de la phase 1 déclinée par secteur institutionnel ne fournit pas d'informations a priori sur l'effectif des emplois dans le secteur informel mais donne uniquement une information sur l'effectif des chefs d'unité de production informelle.
- **Sous l'angle économique (les emplois)** : On se place du point de vue des unités de production et des emplois qu'elles proposent aux personnes actives. Contrairement à la première approche, cette dernière dénombre le nombre des emplois exercés par les actifs occupés, ceux pouvant avoir en plus de leur emploi principal un ou plusieurs emplois secondaires. Un tel individu sera identifié une seule fois du point de vue de l'approche démographique mais trois fois dans l'approche économique si en plus de son emploi principal, il exerce deux activités à titre secondaire.

L'analyse conjointe de ces deux informations permet de produire une matrice emploi très utile pour les besoins de la comptabilité nationale.

La réalisation d'enquête infra annuelle sur l'ensemble du territoire en vue d'élaborer la matrice d'emploi du point de vue de l'approche démographique est une solution minimaliste idéale puisqu'elle offrira en plus d'éventuelles informations sur la saisonnalité de l'emploi et sur ses variations conjoncturelles. Pour plus d'informations sur ces préoccupations, il convient de se référer aux documents de la comptabilité nationale.

Par rapport à l'enquête sur le secteur informel :

Les données de cette phase de l'enquête permettent d'élaborer la matrice des emplois dans le secteur informel, tenant compte à la fois de l'effectif des chefs d'unité de production informel et de l'effectif des autres actifs occupés dans le secteur informel.

Sur la base des estimations réalisées, il est possible de mettre à la disposition de la comptabilité nationale les estimations annuelles des agrégats suivants (déclinées éventuellement par branche d'activité ou suivant le niveau de détail souhaité) :

- L'effectif total des actifs occupés (phase 1 et phase 2) ;
- La valeur de la production ;
- La valeur des consommations intermédiaires ;
- La valeur ajoutée brute et le PIB ;
- L'excédent brut d'exploitation ;
- La valeur des exportations et des importations des UPI même si on constate que ces unités produisent principalement pour le marché intérieur.

Sous réserve de certains traitements, il n'est pas impossible de produire par branche d'activité, une estimation des coefficients techniques. En effet, le TEI – Tableau des échanges inter-industries (plus rigoureusement Tableau des échanges inter-branches) permet d'analyser essentiellement les relations techniques existant entre les consommations intermédiaires d'une branche et les productions de cette même branche. En effet, pour produire une quantité d'un bien (j), la branche J correspondante doit consommer, à titre intermédiaire, certaines quantités des différents biens (i) entrant dans son processus de production. Ce rapport entre la production de la branche J notée (Pj) et sa consommation intermédiaire en produit i notée (Cij) est baptisé par Wassily LEONTIEF, Coefficient technique (Aij).

$$A_{ij} = C_{ij} / P_j$$

Avec: Aij: Coefficients techniques

Cij: Inputs/consommation intermédiaire en produits i par la branche j ;

Pj: Outputs/production de la branche j.

Le TEI donne une représentation cohérente de la production nationale et permet de représenter les branches qui contribuent le plus à la production nationale. Il permet de faire apparaître le degré d'indépendance des branches en faisant le calcul : $(\text{Total des consommations intermédiaires de branche} / \text{Production de la branche}) * 100$. Ainsi, toute modification de la production dans une branche entraîne des répercussions dans les autres branches.

Cette information sert dans l'élaboration du TRE – Tableau des ressources et des emplois. Cette matrice est très utile pour la prévision économique. En effet, le calcul des coefficients techniques permet de produire une matrice sur laquelle on peut baser des prévisions relativement fiables à court terme. Il est notamment possible de prévoir :

- L'effet d'entraînement d'une branche sur les autres
- Les conséquences sur les branches d'une augmentation globale de la production, des exportations, de la consommation des ménages ;
- Les conséquences de l'interdépendance des branches (goulets d'étranglement).

VI. Les perspectives d'amélioration en cours

A la suite du séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) organisée en 2008, un plan d'action pour un meilleur suivi des statistiques sur l'emploi et le secteur informel en Afrique pour la période 2010-2012 a été adopté lors de la première réunion de la Commission statistique pour l'Afrique en janvier 2008. Confronté à des problèmes de financement, les activités prévues dans le cadre de ce plan n'ont pu être mises en œuvre durant la période 2010-2012. Elles ont donc été revisitées en 2012 et ont été approuvées lors de la troisième réunion de StatCom-Afrique, dans le cadre du Plan d'action pour le suivi et l'amélioration des statistiques de l'emploi et du secteur informel pour la période 2012-2014

En substance, le PASIA 2012-2014 vise à créer un dispositif de collecte des données propice d'une part, à l'harmonisation des concepts, approches et méthodologies relatifs à la mesure de l'emploi et du secteur informel, d'autres part, à une comparaison plus facile des indicateurs et agrégats que chacun des dispositifs permet de produire.

En collaboration avec le Centre africain pour la statistique (CAS) de la commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), AFRISTAT collabore avec le BIT, ACBF et l'Union Africaine en vue de proposer des documents harmonisés au niveau africain dans les domaines suivants :

- Emploi et indicateurs du marché du travail (AFRISTAT, BIT, PNUD, ACBF, Commission de l'Union Africaine) ;

- Système d'information sur le marché du travail – SMIT (AFRISTAT, ACBF, Commission de l'Union Africaine) ;
- Secteur informel (AFRISTAT, BIT, CAS/CEA).

Fondées sur les travaux récents dans le domaine des statistiques du travail, de l'emploi et du secteur informel entrepris par tous ces partenaires (BIT, AFRISTAT, DIAL, UNSD, CAS/CEA), ces travaux concernent entre autres, les aspects suivants :

- Pertinence du ciblage des chefs d'unité de production informelle ;
- Exhaustivité de la base de sondage des chefs d'unité de production informelle ;
- Incidence de la méthode d'échantillonnage des UPI ;
- Fiabilité de l'information relative aux activités des UPI ;
- Mesure de la saisonnalité de l'activité des UPI ;
- Mesure de la saisonnalité de l'emploi dans le secteur informel ;
- Examen des critères d'identification des CUPI ;
- Examen des critères d'identification des emplois informels.

Ce sont là, un aperçu des pistes d'amélioration des pratiques actuellement en cours dans les Etats membres d'AFRISTAT sur lesquelles travaille le Groupe de travail sur l'emploi et le secteur informel en Afrique. Leurs travaux s'étendent également à la prise en compte dans d'autres pays africains non membres d'AFRISTAT de l'approche indirecte de détermination des agrégats du secteur informel ainsi de l'intégration des données du secteur informel dans l'élaboration des comptes nationaux.

Bibliographie

Ouvrages

- [1]. Delhi group on informal employment and informal sector (January 2010), **Manual on surveys**, 389 pages
- [2]. Collectif (2009), **Système de Comptabilité Nationale (SCN 2008)**, United nations, New York, 722 pages
- [3]. Michel Sérurier (1996), **Construire les comptes de la Nation selon le SCN 1993**, Economica/ESA
- [4]. Profil de pauvreté en Guinée équatoriale en 2006, AFRISTAT/DGSCN
- [5]. Profil de pauvreté au Congo en 2005, Rapport final d'analyse, mars 2006, CNSEE (Congo)
- [6]. Profil de la pauvreté en Mauritanie en 2008, Septembre 2009, Ministère des affaires économiques et du développement/ONS
- [7]. Profil de la pauvreté à Sao tome et Principe en 2010, Décembre 2011, PNUD/INE
- [8]. Conditions de vie des populations et profil de la pauvreté au Cameroun en 2007, Rapport principal de l'ECAM 3, Juin 2008, INS
- [9]. **Manuel sur la mesure de l'économie non observée** (2003), OCDE/FMI/ILO/CIS STAT,
- [10]. **Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel**, Série méthode n°2, décembre 1999, AFRISTAT
- [11]. **Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement**, y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent, Secteur emploi, Bureau international du travail, Juin 2009

Documents

- [12]. **Questionnaire phase 1**, deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2) au Cameroun, Enquête sur l'emploi (Phase 1)
- [13]. **Questionnaire phase 2**, deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2) au Cameroun, Enquête sur le secteur informel (Phase 2)

ANNEXES

Annexe 1 : Définition des concepts et indicateurs

Aide familial : Personne occupant un emploi dans une entreprise exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associée.

Apprenti : Personne admise dans une entreprise pour acquérir une formation professionnelle. Elle peut être rémunérée ou non.

Employeur (ou patron) : Individu travaillant pour son propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupant un emploi à titre indépendant, et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées dans son unité.

Propre compte : Personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploie aucun salarié et peut néanmoins travailler avec des aides familiaux au apprentis.

Salarié : Individu ayant un emploi rémunéré en espèce et/ou en nature de façon régulière et selon une périodicité définie, titulaire d'un contrat de travail, explicite ou implicite, avec le même employeur continûment.

Travailleurs indépendants : Ensemble des patrons et travailleurs à compte propre.

Secteur informel : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de N° de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité formelle. Mais de nouvelles dispositions de la 15^{ème} et de la 17^{ème} CIST (Conférence internationale des statisticiens du travail) ont recommandé d'adjoindre dans les critères d'identification du secteur informel, la destination de la production (marchande).

Unité de production : unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle est assimilée à un "pseudo-établissement" lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche "confection". De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche "commerce".

Situation dans l'activité : Catégorisation de la population en des groupes homogènes d'opérateurs : la population active occupée, les chômeurs et les inactifs. Le groupe des chômeurs peut distinguer éventuellement les primo-demandeurs d'emploi (à la recherche d'un premier emploi), des anciens actifs occupés à la recherche d'un nouvel emploi ou encore des chômeurs au sens du BIT et des chômeurs au sens large.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (selon la réglementation nationale), ne disposant pas encore d'un emploi ou ayant perdu un emploi antérieur, à la recherche d'un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête et étant disposée à travailler immédiatement (dans les deux semaines suivant l'enquête).

Chômeur au sens large : personne en âge de travailler (selon la réglementation nationale), ne disposant pas encore d'un emploi ou ayant perdu un emploi antérieur, à la recherche d'un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête et étant disposée à travailler.

Chômeur découragé ou invisible : personne en âge de travailler (selon la réglementation nationale), ne disposant pas encore d'un emploi ou ayant perdu un emploi antérieur, et qui, bien que prête à travailler au cours de la semaine de référence, n'entreprend pas de démarches pour en trouver. De façon générale, un chômeur découragé est une personne sans emploi, qui, bien que disponible pour travailler, déclare ne plus rechercher d'emploi parce que la perspective d'y parvenir lui paraît trop faible (situation économique dégradée, manque de qualification, ne sait pas comment rechercher un emploi, attente incertaine d'une démarche d'emploi).

Population active occupée : Effectif des individus identifiés comme étant en âge de travailler et ayant déclaré effectivement occuper un emploi au cours de la semaine de référence précédent l'enquête. Au sens du BIT, c'est la population des individus âgés de 15 à 64 ans.

Population active : Effectif des chômeurs (BIT, au sens large) et de la population active occupée

Population inactive : Effectif des enfants en dessous de l'âge conventionnel d'accès au marché du travail, en cours de scolarisation et des vieillards (population de 65 ans et plus au sens du BIT).

Taux d'activité : $100 \times (\text{Population active} / \text{Population totale en âge de travailler})$

Taux d'emploi (≅ Ratio Emploi / Population) : $100 \times (\text{Population active occupée} / \text{Population en âge de travailler})$

Taux de chômage au sens du BIT : $100 \times (\text{Effectif des chômeurs au sens du BIT} / \text{Population active})$

Taux de chômage au sens large : $100 \times (\text{Effectif des chômeurs au sens large} / \text{Population active})$

Taux de sous emploi visible : $100 \times (\text{Effectif des actifs occupés travaillant involontairement moins de la durée hebdomadaire conventionnelle de travail} / \text{Effectif des actifs occupés})$. Le caractère volontaire est important pour distinguer le travail à temps partiel et celui des professions où le nombre d'heures ouvrées est normalement inférieur à la durée hebdomadaire conventionnelle de travail.

Taux de sous emploi invisible : $100 \times (\text{Effectif des actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire} / \text{Effectif des actifs occupés})$

Taux de sous emploi global : $100 \times (\text{Effectif des chômeurs et des actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible)} / \text{Effectif des actifs occupés})$

Taux de salarisation : $100 \times (\text{Effectif des actifs occupés salariés} / \text{Effectif des actifs occupés})$

Salaire de réservation : Niveau de revenu minimum en deçà duquel le chômeur déclare ne pas vouloir accepter de travailler

Taux de syndicalisation :

Taux de pluriactivité : $100 \times (\text{Effectif des actifs occupés ayant plus d'un emploi} / \text{Effectif des actifs occupés})$

Taux de participation des femmes à l'activité économique : $100 \times (\text{Effectif de la population active féminine} / \text{Population active occupée})$

Indice de ségrégation horizontale ou de spécialisation par genre dans la branche i : $I_s(i)$:

$$I_s(i) = \frac{(\text{Effectif des femmes occupées dans la branche } i / \text{Effectif total des emplois dans la branche } i)}{(\text{Effectif des emplois féminins} / \text{Effectif total des emplois dans le champ d'étude couvert})}$$

L'indice de ségrégation horizontale permet de mesurer un aspect de la division sexuée du travail, notamment les inégalités dans la répartition des actifs occupés féminins et masculins entre les branches d'activité (secteurs économiques).

Indice de ségrégation verticale ou de spécialisation par genre dans la catégorie socioprofessionnelle i : $I_{csp}(i)$:

$$I_{csp}(i) = 100 \times \frac{(\text{Effectif des femmes occupées dans la } Csp\ i / \text{Effectif total des emplois dans la } Csp\ i)}{(\text{Effectif des emplois féminins} / \text{Effectif total des emplois dans le champ d'étude couvert})}$$

Au contraire, l'indice de ségrégation verticale mesure l'ampleur des inégalités dans la répartition des actifs occupés féminins et masculins à l'intérieur de ces secteurs, entre les métiers et les positions occupées (catégories socioprofessionnelles).

Annexe 2 : Questionnaire Enquête sur l'emploi au Cameroun

Annexe 3 : Questionnaire Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun